

# ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS

du premier semestre 20 15



**Bruxelles**

Le 5 août 20 15

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas .....	3
Évolution et résultats.....	4
<b>États financiers intermédiaires consolidés du premier semestre 20 15 .....</b>	<b>6</b>
État consolidé de la situation financière .....	7
Compte de résultat consolidé .....	8
État du résultat global consolidé (Other Comprehensive Income).....	9
État consolidé des variations des capitaux propres .....	10
État consolidé des flux de trésorerie .....	11
<b>Informations générales .....</b>	<b>12</b>
1 Résumé des principes comptables .....	13
2 Acquisitions et cessions.....	16
3 Actions en circulation et rendement par action.....	18
4 Contrôle réglementaire et solvabilité.....	21
5 Parties liées.....	23
6 Information sur les secteurs opérationnels .....	24
<b>Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière .....</b>	<b>36</b>
7 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	37
8 Placements financiers.....	38
9 Prêts.....	45
10 Placements dans des entreprises associées.....	46
11 Passifs d'assurance .....	47
12 Dettes subordonnées.....	48
13 Emprunts.....	50
14 Impôts exigibles et différés .....	51
15 RPN(I) .....	52
16 Provisions.....	54
17 Passifs liés aux options de vente émises (PNC).....	55
18 Dérivés .....	57
19 Engagements .....	59
20 Juste valeur des actifs et passifs financiers.....	60
<b>Notes relatives au compte de résultat consolidé .....</b>	<b>62</b>
21 Primes d'assurance.....	63
22 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement.....	65
23 Résultat des ventes et réévaluations.....	66
24 Sinistres et prestations d'assurance .....	67
25 Charges financières .....	68
26 Variations des dépréciations.....	69
<b>Notes relatives à des éléments non inclus dans l'état de la situation financière .....</b>	<b>70</b>
27 Passifs éventuels .....	71
28 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière .....	76
Déclaration du Conseil d'Administration.....	77
Rapport des Auditeurs indépendants .....	78

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des présents États financiers intermédiaires consolidés sont libellés en millions d'euros.



**RAPPORT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION D'AGEAS**

# Évolution et résultats

## Résultats d'Ageas

Ageas signe au premier semestre 2015 un ensemble de chiffres remarquable, soutenu par une progression significative des encaissements et du résultat net par rapport à l'année passée. La hausse des encaissements repose une fois encore sur de fortes ventes d'assurances vie en Asie, en particulier en Chine et en Thaïlande. Y compris les partenariats non consolidés pris en compte à 100 %, Ageas affiche un encaissement total d'EUR 16,6 milliards, un chiffre en hausse de 21 % par rapport à l'année antérieure et comprenant un effet de change positif de 13 %.

Le résultat net global de l'assurance s'établit à EUR 504 millions, en progression de 48 %, porté par un très bon résultat net au deuxième trimestre d'EUR 306 millions, comprenant des résultats d'investissement exceptionnels de près d'EUR 100 millions en Asie (Chine) et un effet de change positif d'EUR 24 millions. Le Compte général présente une perte nette d'EUR 35 millions, principalement due à une augmentation du passif de la RPN(I) au deuxième trimestre.

Les capitaux propres ont crû d'EUR 10,2 milliards fin 2014 à EUR 11,1 milliards, ou EUR 51,58 par action, fin juin 2015. L'évolution positive depuis le début de l'année procède d'un certain nombre de facteurs : le résultat net, une hausse des plus-values latentes sur le portefeuille de titres à revenu fixe et sur le portefeuille d'actions, une réévaluation de l'option de vente sur AG Insurance et des écarts de change positifs. Le paiement du dividende et l'exécution poursuivie du programme de rachat d'actions ont en partie érodé cette progression.

## Vie, non-vie et autres assurances

Le résultat net en assurance vie a fortement crû d'EUR 285 millions à EUR 382 millions, en grande partie grâce à l'Asie.

En Belgique, le résultat net a diminué à EUR 141 millions en raison d'une baisse des plus-values et d'un taux de taxation effectif plus élevé, l'année dernière ayant été marquée par la reprise d'un passif d'impôts différés. En Europe continentale, le résultat net a crû à EUR 34 millions, grâce à des résultats en

hausse au Luxembourg. En Asie, le résultat net est passé à EUR 207 millions, contre EUR 70 millions, notamment porté par des résultats d'investissement exceptionnels d'EUR 100 millions en Chine et un effet de change positif d'EUR 19 millions.

Les activités d'assurance non-vie présentent un résultat net d'EUR 127 millions, contre EUR 49 millions, suite à l'amélioration du ratio combiné. Des événements climatiques défavorables avaient affecté les résultats de l'année passée pour un montant d'environ EUR 60 millions.

En Belgique, le résultat net du premier semestre s'est amélioré à EUR 55 millions contre EUR 6 millions, ce dernier montant incluant EUR 24 millions de coûts liés à des événements climatiques. Au Royaume-Uni, le résultat net a crû à EUR 46 millions, (contre EUR 25 millions, et comprenant EUR 36 millions liés à des événements climatiques), avec des résultats en amélioration en Multirisque habitation et Autres assurances. La branche Auto a poursuivi ses moins bonnes performances dues à un accroissement de la sinistralité liée à des accidents. En Europe continentale, le bénéfice net atteint EUR 22 millions contre EUR 10 millions et s'explique notamment par le changement de périmètre au Portugal et en Italie, mais aussi par une meilleure performance opérationnelle dans toutes les entités consolidées.

Les Autres assurances au Royaume-Uni, comprenant les activités Retail, présentent un revenu de commissions total d'EUR 138 millions, en recul de 5 % à taux de change constants. Le résultat net se solde par une perte d'EUR 5,6 millions (contre un bénéfice d'EUR 5,9 millions) et comprend EUR 11 millions de coûts de projets stratégiques et régionaux. Le résultat de l'an passé comprenait EUR 6 millions provenant d'un règlement judiciaire tandis que le résultat de cette année englobe des coûts liés à la nouvelle stratégie Retail.

## Compte général

Le Compte général présente au premier semestre une perte nette d'EUR 35 millions, dont EUR 24 millions liés à la hausse du passif RNP(I). Fin juin, ce passif est d'EUR 491 millions. Les charges opérationnelles ont crû à EUR 25 millions.

### Solvabilité

Le capital disponible total d'Ageas est d'EUR 10,2 milliards à fin juin 2015, contre EUR 8,8 milliards fin 2014. Il dépasse d'EUR 5,8 milliards le capital consolidé réglementaire minimum requis. Le capital disponible total des activités d'assurance est d'EUR 10,1 milliards. Ce qui donne un ratio de solvabilité pour l'ensemble des activités d'assurance de 234 %. Les ratios de solvabilité des secteurs restent solides avec 215 % pour la Belgique, 241 % pour le Royaume-Uni, 173 % pour l'Europe continentale et 312 % pour l'Asie.

### Trésorerie nette du Compte général

La trésorerie nette du Compte général s'élève à EUR 1,5 milliard, soit EUR 0,1 milliard de moins qu'en 2014. En outre, Ageas détient environ EUR 0,3 milliard en actifs liquides avec une échéance à plus d'un an. Ces actifs ne sont pas pris en compte dans la trésorerie nette publiée.

Bruxelles, le 4 août 2015.

**Le Conseil d'Administration**



**ÉTATS  
FINANCIERS  
INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS DU  
PREMIER SEMESTRE 2015**

# État consolidé de la situation financière

(avant affectation du bénéfice)

	Note	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	2.174,4	2.516,3
Placements financiers	8	67.052,0	68.174,8
Immeubles de placement	8	2.637,2	2.641,3
Prêts	9	6.907,9	6.068,3
Investissements liés à des contrats en unités de compte		15.323,9	14.758,9
Investissements dans des entreprises associées	10	2.694,6	2.221,3
Réassurance et autres créances		2.027,7	1.991,7
Actifs d'impôts exigibles	14	17,3	11,8
Actifs d'impôts différés	14	115,0	106,4
Intérêts courus et autres actifs		2.299,6	2.460,2
Immobilisations corporelles		1.123,2	1.119,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1.519,1	1.488,6
<b>Total des actifs</b>		<b>103.891,9</b>	<b>103.559,0</b>
<b>Passifs</b>			
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	11.1	28.666,6	29.419,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	11.2	29.686,1	30.569,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	11.3	15.346,7	14.829,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	11.4	7.467,0	7.147,6
Certificats d'endettement		2,1	2,2
Dettes subordonnées	12	2.365,7	2.086,3
Autres emprunts	13	2.738,0	2.483,5
Passifs d'impôts exigibles	14	115,1	84,8
Passifs d'impôts différés	14	1.566,0	1.463,6
RPN(I)	15	491,0	467,0
Intérêts courus et autres passifs		2.287,5	2.436,9
Provisions	16	174,7	171,4
Passifs liés aux options de vente sur PNC	17	1.286,1	1.485,8
<b>Total des passifs</b>		<b>92.192,6</b>	<b>92.647,5</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3	11.109,4	10.223,3
Participations ne donnant pas le contrôle		589,9	688,2
<b>Capitaux propres</b>		<b>11.699,3</b>	<b>10.911,5</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>103.891,9</b>	<b>103.559,0</b>

# Compte de résultat consolidé

	Note	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014	Deuxième trimestre 2015	Deuxième trimestre 2014	Premier trimestre 2015
<b>Produits</b>						
- Primes brutes émises		4.731,4	4.617,7	2.245,3	2.271,4	2.486,1
- Variation des primes non acquises		- 106,8	- 128,3	1,1	11,1	- 107,9
- Primes acquises cédées		- 149,0	- 178,2	- 68,0	- 87,9	- 81,0
Primes d'assurance nettes acquises	21	4.475,6	4.311,2	2.178,4	2.194,6	2.297,2
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	22	1.506,7	1.485,8	773,4	769,8	733,3
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)		- 24,0	- 156,8	- 59,6	- 53,1	35,6
Résultat provenant des ventes et réévaluations	23	114,3	180,0	58,8	101,7	55,5
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte		578,0	821,6	- 360,0	402,7	938,0
Part dans le résultat des entreprises associées		225,8	79,4	153,1	43,2	72,7
Commissions reçues		227,8	210,5	103,0	103,8	124,8
Autres produits		100,6	105,9	56,9	46,8	43,7
<b>Total des produits</b>		<b>7.204,8</b>	<b>7.037,6</b>	<b>2.904,0</b>	<b>3.609,5</b>	<b>4.300,8</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 4.272,7	- 4.370,9	- 2.061,1	- 2.242,1	- 2.211,6
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		48,0	131,7	19,6	84,6	28,4
Sinistres et prestations d'assurance, nets	24	- 4.224,7	- 4.239,2	- 2.041,5	- 2.157,5	- 2.183,2
Charges liées à des contrats en unités de compte		- 619,7	- 846,2	338,9	- 416,3	- 958,6
Charges financières	25	- 82,6	- 81,5	- 41,6	- 41,9	- 41,0
Variations des dépréciations	26	- 5,4	- 23,4	- 1,6	- 18,3	- 3,8
Variations des provisions	16	- 0,7	- 131,0	- 1,1	- 130,4	0,4
Commissions payées		- 637,4	- 646,7	- 306,6	- 317,5	- 330,8
Frais de personnel		- 426,7	- 409,4	- 213,5	- 204,4	- 213,2
Autres charges		- 519,5	- 478,7	- 279,1	- 253,8	- 240,4
<b>Total des charges</b>		<b>- 6.516,7</b>	<b>- 6.856,1</b>	<b>- 2.546,1</b>	<b>- 3.540,1</b>	<b>- 3.970,6</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>688,1</b>	<b>181,5</b>	<b>357,9</b>	<b>69,4</b>	<b>330,2</b>
Charges d'impôts sur le résultat		- 126,5	- 57,9	- 82,6	- 18,6	- 43,9
<b>Résultat net de la période</b>		<b>561,6</b>	<b>123,6</b>	<b>275,3</b>	<b>50,8</b>	<b>286,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		92,5	92,8	47,6	50,1	44,9
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>		<b>469,1</b>	<b>30,8</b>	<b>227,7</b>	<b>0,7</b>	<b>241,4</b>
<b>Données par action (EUR)</b>						
Résultat de base par action	3	2,16	0,14			
Résultat dilué par action	3	2,16	0,14			

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme indiqué ci-dessous.

	Note	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014	Deuxième trimestre 2015	Deuxième trimestre 2014	Premier trimestre 2015
Primes brutes acquises		4.731,4	4.617,7	2.245,3	2.271,4	2.486,1
Primes en comptabilité de dépôt (directement comptabilisées comme passifs)		660,3	701,5	253,8	258,2	406,5
<b>Encaissement brut</b>	21	<b>5.391,7</b>	<b>5.319,2</b>	<b>2.499,1</b>	<b>2.529,6</b>	<b>2.892,6</b>

# État du résultat global consolidé (Other Comprehensive Income)

	Note	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014	Deuxième trimestre 2015	Deuxième trimestre 2014	Premier trimestre 2015
<b>Éléments du résultat global</b>						
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat :</b>						
Réévaluation du passif au titre des prestations définies		39,4	- 93,1	63,4	- 26,6	- 24,0
Impôts		- 12,7	27,5	- 21,3	8,3	8,6
<b>Réévaluation du passif au titre des prestations définies</b>		<b>26,7</b>	<b>- 65,7</b>	<b>43,0</b>	<b>- 18,4</b>	<b>- 16,3</b>
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat :</b>		<b>26,7</b>	<b>- 65,7</b>	<b>43,0</b>	<b>- 18,4</b>	<b>- 16,3</b>
<b>Éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :</b>						
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance		12,2	13,1	6,2	5,3	6,0
Impôts afférents		- 3,1	- 3,3	- 1,6	- 1,3	- 1,5
Variation des placements détenus jusqu'à l'échéance	8	9,1	9,8	4,6	4,0	4,5
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente <sup>1)</sup>		338,5	1.448,4	- 994,7	704,3	1.333,2
Impôts afférents		- 67,6	- 424,8	284,0	- 207,4	- 351,6
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente	8	270,9	1.023,6	- 710,7	496,9	981,6
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	10	130,3	155,2	112,9	128,3	17,4
Variation des différences de change		280,9	67,9	- 111,3	62,9	392,2
<b>Total des éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :</b>		<b>691,2</b>	<b>1.256,5</b>	<b>- 704,5</b>	<b>692,1</b>	<b>1.395,7</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour la période</b>		<b>717,9</b>	<b>1.190,8</b>	<b>- 661,5</b>	<b>673,7</b>	<b>1.379,4</b>
Résultat net de la période		561,6	123,6	275,3	50,8	286,3
<b>Total du résultat global consolidé pour la période</b>		<b>1.279,5</b>	<b>1.314,4</b>	<b>- 386,2</b>	<b>724,5</b>	<b>1.665,7</b>
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle		92,5	92,8	47,6	50,1	44,9
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle		77,4	232,3	- 160,4	108,9	237,8
<b>Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>169,9</b>	<b>325,1</b>	<b>- 112,8</b>	<b>159,0</b>	<b>282,7</b>
<b>Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires</b>		<b>1.109,6</b>	<b>989,3</b>	<b>- 273,4</b>	<b>565,5</b>	<b>1.383,0</b>

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute, comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflét.

# État consolidé des variations des capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Capital total
<b>Solde au 1er janvier 2014</b>	<b>1.727,8</b>	<b>2.854,1</b>	<b>2.080,4</b>	<b>- 2,7</b>	<b>569,5</b>	<b>1.296,0</b>	<b>8.525,1</b>	<b>804,9</b>	<b>9.330,0</b>
Résultat net de la période					30,8		30,8	92,8	123,6
Réévaluation d'investissements						944,9	944,9	243,7	1.188,6
Réévaluation IAS 19			- 55,2				- 55,2	- 10,5	- 65,7
Écarts de conversion				68,8			68,8	- 0,9	67,9
<b>Total des variations des capitaux propres résultant de transactions autres qu'avec les actionnaires</b>			<b>- 55,2</b>	<b>68,8</b>	<b>30,8</b>	<b>944,9</b>	<b>989,3</b>	<b>325,1</b>	<b>1.314,4</b>
Transfert			569,5		- 569,5				
Dividende			- 307,8				- 307,8	- 207,6	- 515,4
Actions propres			- 105,6				- 105,6		- 105,6
Annulation d'actions	- 18,4	- 61,0	79,4						
Rémunération fondée sur des actions		1,3					1,3		1,3
Impact des options de vente émises sur PNC			165,6				165,6	- 192,6	- 27,0
Acquisition Médis et Occidental Seguros			- 75,4			3,0	- 72,4	- 53,6	- 126,0
Autres variations des capitaux propres			- 15,5			- 4,6	- 20,1	2,0	- 18,1
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>1.709,4</b>	<b>2.794,4</b>	<b>2.335,4</b>	<b>66,1</b>	<b>30,8</b>	<b>2.239,3</b>	<b>9.175,4</b>	<b>678,2</b>	<b>9.853,6</b>
<b>Solde au 1er janvier 2015</b>	<b>1.709,4</b>	<b>2.796,1</b>	<b>2.320,0</b>	<b>325,9</b>	<b>475,6</b>	<b>2.596,3</b>	<b>10.223,3</b>	<b>688,2</b>	<b>10.911,5</b>
Résultat net de la période					469,1		469,1	92,5	561,6
Réévaluation d'investissements						340,7	340,7	69,6	410,3
Réévaluation IAS 19			20,6				20,6	6,1	26,7
Écarts de conversion				279,2			279,2	1,7	280,9
<b>Total des variations des capitaux propres résultant de transactions autres qu'avec les actionnaires</b>			<b>20,6</b>	<b>279,2</b>	<b>469,1</b>	<b>340,7</b>	<b>1.109,6</b>	<b>169,9</b>	<b>1.279,5</b>
Transfert			475,6		- 475,6				
Dividende			- 328,9				- 328,9	- 145,6	- 474,5
Actions propres			- 135,6				- 135,6		- 135,6
Annulation d'actions	- 53,4	- 154,7	208,1						
Rémunération fondée sur des actions		1,4					1,4		1,4
Impact des options de vente émises sur PNC* 1)			254,8				254,8	- 52,8	202,0
Restructuration en Italie								- 67,6	- 67,6
Autres variations des capitaux propres 2)			- 15,2	- 4,1		4,1	- 15,2	- 2,2	- 17,4
<b>Solde au 30 juin 2015</b>	<b>1.656,0</b>	<b>2.642,8</b>	<b>2.799,4</b>	<b>601,0</b>	<b>469,1</b>	<b>2.941,1</b>	<b>11.109,4</b>	<b>589,9</b>	<b>11.699,3</b>

\* Participation ne donnant pas le contrôle

- 1) Concerne l'option de vente sur actions AG Insurance et l'option de vente sur actions Interparking (uniquement en 2015) (voir note 17 – Passifs liés aux options de vente sur PNC).
- 2) Les autres variations des capitaux propres incluent les sommes payées aux titulaires des titres CASHES et FRESH.

# État consolidé des flux de trésorerie

	Note	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>7</b>	<b>2.516,3</b>	<b>2.156,6</b>
Bénéfice avant impôts		688,1	181,5
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts :</i>			
Réévaluation RPN(I)	15	24,0	156,8
Résultat des ventes et réévaluations	23	- 114,3	- 180,0
Produits des entreprises associées		- 225,8	- 79,4
Amortissements et accroissements		401,7	428,5
Dépréciations	26	5,4	23,4
Provisions	16	2,2	131,0
Charges des rémunérations fondées sur les actions		1,4	1,3
<b>Total des ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</b>		<b>94,6</b>	<b>481,6</b>
<i>Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>			
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	8	- 66,8	5,4
Prêts	9	- 819,9	307,2
Réassurance et autres créances		21,2	- 200,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte		- 490,5	- 458,3
Dettes	13	204,3	72,2
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	11.1 & 11.2	23,0	2.456,3
Passifs liés à des contrats en unités de compte	11.3	477,1	461,6
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		- 331,3	- 1.544,3
Dividende perçu des entreprises associées		54,1	37,4
Impôts payés sur le résultat		- 66,9	- 92,0
<b>Total des variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>- 995,7</b>	<b>1.045,1</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>- 213,0</b>	<b>1.708,2</b>
Acquisition de placements		- 4.510,0	- 6.982,0
Produits des cessions et remboursements des placements		4.892,9	6.524,1
Acquisitions d'immeubles de placement		- 44,6	- 36,1
Produits des cessions d'immeubles de placement		12,7	10,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles		- 32,3	- 52,7
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		0,4	0,3
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées (y compris les augmentations de capital dans les entreprises associées)	2	- 106,0	- 152,6
Désinvestissements de filiales et d'entités associées (y compris les remboursements de capital aux entreprises associées)	2	4,3	10,8
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 7,0	- 6,5
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles		1,2	0,6
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>211,6</b>	<b>- 683,2</b>
Remboursement de certificats d'endettement		- 0,1	- 65,9
Produits de l'émission des dettes subordonnées	12	393,8	
Remboursement des dettes subordonnées	12	- 154,9	
Produits de l'émission d'autres emprunts	13	15,7	2,3
Remboursement des autres emprunts		- 10,7	- 56,9
Acquisitions d'actions propres	3 & 4	- 135,6	- 105,6
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère	4	- 328,9	- 309,7
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	4	- 145,6	- 207,6
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>- 366,3</b>	<b>- 743,4</b>
<i>Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</i>		<i>25,8</i>	<i>7,8</i>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin</b>	<b>7</b>	<b>2.174,4</b>	<b>2.446,0</b>
<b>Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</b>			
Intérêts perçus	22	1.521,0	1.480,1
Dividendes perçus sur placements financiers	22	69,0	58,5
Intérêts payés	25	- 92,8	- 94,9



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

# 1 Résumé des principes comptables

Les États financiers consolidés d'Ageas du premier semestre de 2015 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, tel qu'en vigueur au 1er janvier 2015, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE) avec effet à cette date.

## 1.1 Référentiel comptable

Les principes comptables sont cohérents avec ceux appliqués pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014. Les modifications aux IFRS en vigueur au 1er janvier 2015 et pertinentes pour Ageas (et approuvées par l'UE) sont énumérées au paragraphe 1.2. Les principes comptables figurant dans cette note constituent une synthèse des principes comptables qui figurent sur la page :

<https://www.ageas.com/fr/propos-dageas/controle-audit-et-regles-comptables>.

Les États financiers consolidés d'Ageas sont préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis en euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère d'Ageas.

Les actifs et les passifs comptabilisés dans l'État de la situation financière ont généralement une durée de vie supérieure à 12 mois, à l'exception des rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Réassurance et autres créances, Intérêts courus et autres actifs, Intérêts courus et autres passifs et Actifs et passifs d'impôts exigibles.

Les principales normes IFRS d'évaluation des actifs et des passifs qu'applique Ageas sont les suivantes :

- IAS 1 Présentation des états financiers ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 19 Avantages du personnel ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées ;
- IAS 32 Options de vente émises sur participations ne donnant pas le contrôle ;
- IAS 36 Dépréciations d'actifs ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ;
- IAS 40 Immeubles de placement ;
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises ;
- IFRS 4 Contrats d'assurance ;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir ;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels ;
- IFRS 10 Consolidation des états financiers ;
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur.

## 1.2 Modification des principes comptables

Les normes, nouvelles ou revues, interprétations et amendements aux normes et interprétations suivants ont pris effet au 1er janvier 2015 (et ont été approuvés par l'UE).

### Amendements à l'IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel

Les amendements limités s'appliquent aux cotisations des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. L'objectif des amendements est de simplifier la comptabilisation des cotisations qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel, par exemple, les contributions des membres du personnel qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe du salaire.

### Améliorations aux IFRS (cycle 2010-2012) :

Les éléments inclus dans ce cycle d'améliorations entrées en vigueur le 1er janvier 2015 sont :

- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions : définition de « condition d'acquisition » ;
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises : comptabilité de la contrepartie conditionnelle lors d'un regroupement d'entreprises ;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels : regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation du total des actifs des secteurs à présenter avec les actifs de l'entité ;
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur : débiteurs et crédi-teurs à court terme ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles : méthode de la réévaluation – ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé ;
- IAS 24 Information relative aux parties liées : personnel clé de la direction ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles : méthode de la réévaluation – ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé.

L'incidence de ces amendements aux IFRS sur nos états financiers est limitée.

### Améliorations aux IFRS (cycle 2011-2013) :

Les IFRS suivants sont visés par les améliorations 2011-2013 :

- IFRS 1 Première adoption des IFRS : signification d'« IFRS en vigueur » ;
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises : exclusion du champ d'application pour les coentreprises ;
- IFRS 13 Évaluation de la juste valeur : champ d'application du paragraphe 52 (exception relative aux portefeuilles) ;
- IAS 40 Immeubles de placement : préciser l'interrelation entre IFRS 3 et IAS 40 aux fins du classement de biens comme immeubles de placement ou comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire.

L'incidence de ces amendements aux IFRS sur nos états financiers est limitée.

Les principales estimations utilisées à la date de reporting sont présentées dans le tableau suivant.

### Changements aux IFRS attendus en 2016

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, aucune nouvelle norme n'entrera en vigueur, qui puisse, pour Ageas, avoir une incidence significative sur les capitaux propres et/ou sur le résultat net.

### 1.3 Estimations comptables

L'élaboration des États financiers consolidés d'Ageas conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustements importants (positifs ou négatifs) des valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

30 juin 2015

Actifs	Incertitudes liées aux estimations
Titres disponibles à la vente	
Instruments financiers	
- Niveau 2	- Le modèle d'évaluation - Marchés inactifs
- Niveau 3	- Le modèle d'évaluation - Utilisation de données non observables sur le marché - Marchés inactifs
Immeubles de placement	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Prêts	- Le modèle d'évaluation - Différents paramètres comme le spread de crédit, l'échéance et les taux d'intérêt
Entreprises associées	- Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités opérationnelles et les évolutions du marché
Goodwill	- Le modèle d'évaluation utilisé - Des variables financières et économiques - Taux d'actualisation - La prime de risque inhérent de l'entité
Autres immobilisations incorporelles	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Actifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes - Comptabilisation et timing de revenus taxables futurs
<b>Passifs</b>	
Passifs des contrats d'assurance	
- Vie	- Hypothèses actuarielles - La courbe de taux utilisée dans le test de suffisance du passif
- Non-vie	- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés) - Charges pour ajustement des sinistres - Règlement définitif des sinistres en cours
Obligations de retraite	- Hypothèses actuarielles - Taux d'actualisation - Inflation/salaires
Provisions	- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés - Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Passifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
Options de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle (PNC)	- Juste valeur future estimée - Taux d'actualisation

## 1.4 Information sectorielle

### Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent à une segmentation géographique ; les résultats sont basés sur les IFRS. Ces secteurs régionaux s'articulent autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire, présentent des caractéristiques économiques homogènes et sont gérés en conséquence.

Les secteurs opérationnels sont :

- la Belgique ;
- le Royaume-Uni ;
- l'Europe continentale ;
- l'Asie ;
- le Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de présenter son reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où il exerce ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

## 1.6 Devises étrangères

Le tableau ci-dessous présente les cours des principales devises pour Ageas.

1 EUR =	Taux en fin de période		Taux Moyens	
	30 juin 2015	31 décembre 2014	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Livre sterling	0,71	0,78	0,73	0,82
Dollar américain	1,12	1,21	1,12	1,37
Dollar Hong Kong	8,67	9,42	8,65	10,63
Livre turque	3,00	2,83	2,86	2,97
Yuan Renminbi chinois	6,94	7,54	6,94	8,45
Ringgit malaisien	4,22	4,25	4,06	4,48
Baht thaïlandais	37,80	39,91	36,78	44,62

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance et les écarts d'éliminations sont comptabilisés séparément des activités d'assurance dans le cinquième secteur opérationnel : le Compte général. Le Compte général comprend les activités non liées au cœur du métier de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, le passif lié aux CAS-HES/RPN(I), l'option de vente émise sur PNC et les procédures et litiges hérités du passé.

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à des tierces parties non liées. Les éliminations sont comptabilisées séparément.

## 1.5 Principes de consolidation

### Filiales

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas incluent les comptes annuels d'ageas SA/NV (la « société mère ») et de ses filiales. Les participations dans des entreprises associées où Ageas exerce une influence notable mais sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées par mise en équivalence.

## 2 Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions significatives suivantes ont été réalisées en 2015 et en 2014. Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la note 28 - Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

### 2.1 Acquisitions et cessions en 2015

AG Insurance a acquis pour EUR 86,7 millions une participation de 36 % dans une entreprise associée dénommée Spitfire, qui comprend 23 parcs d'entrepôts commerciaux en Allemagne, et a réalisé quelques autres acquisitions mineures pour un montant total d'EUR 11 millions.

Il n'y a pas eu de cession significative durant le premier semestre 2015.

### 2.2 Acquisitions en 2014

#### UBI Assicurazioni

Le 5 août 2014, Ageas et BNP Paribas Cardif ont conclu un accord avec UBI Banca en vue de l'acquisition des 50 % - 1 action restants du capital d'UBI Assicurazioni (UBIA), pour un montant total d'EUR 75 millions plus des commissions additionnelles, sous réserve d'un ajustement à la clôture de la transaction.

UBIA est l'un des acteurs de référence de la bancassurance non-vie sur le marché italien. Cette transaction complète l'acquisition conjointe d'une participation majoritaire dans UBIA réalisée en 2009.

La transaction a été clôturée fin 2014. Ageas a payé EUR 46 millions pour acquérir les 25 % additionnels. Comme Ageas contrôlait déjà UBI Assicurazioni, l'acquisition n'a pas donné lieu à la comptabilisation de coûts d'acquisition mais à la diminution des capitaux propres d'Ageas d'EUR 40 millions, dans la mesure où la contrepartie y compris la juste valeur des commissions additionnelles dépassait la valeur d'actif nette.

BNP Paribas Cardif et Ageas détiennent ensemble 100 % d'UBIA (50 % +1 action pour Ageas et 50 % -1 action pour BNP Paribas Cardif). Les deux actionnaires ont prévu d'étendre les activités

d'UBIA en Italie, afin de poursuivre le développement des produits et services d'assurance non-vie, notamment les assurances automobile et habitation. Parallèlement, UBI Banca a accepté de renouveler et de prolonger son accord de distribution à long terme avec UBIA.

UBI Assicurazioni a été rebaptisé Cargeas Assicurazioni.

#### Médis et Ocidental Seguros

MBCP Ageas, la coentreprise avec Banco Comercial Português (BCP) détenue à 51 % par Ageas, a remis les actions qu'elle détenait dans les entités non-vie à ses deux actionnaires au titre de dividende, et a procédé à une distribution de capital d'EUR 225 millions. Ageas a pris l'entière propriété des activités non-vie portugaises en acquérant les 49 % de MBCP, pour un montant d'EUR 126 millions, au 30 juin 2014. La transaction prévoit un ajustement de prix unique après quatre ans pour tenir compte de la performance commerciale réelle du réseau MBCP par rapport à celle projetée.

Conformément aux IFRS, Ageas n'a pas comptabilisé de goodwill sur cette transaction dans la mesure où Ageas exerçait déjà le contrôle sur ces entités. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs s'élève à EUR 72,4 millions et a été déduite des capitaux propres.

#### Autres acquisitions

Le 2 avril 2014, Ageas France a acquis un complément de participation de 16 % dans Sicavonline, une entreprise associée. Ageas détient désormais 65 % de Sicavonline et en exerce dès lors le contrôle. Depuis cette date, Sicavonline est dès lors entièrement consolidée dans le périmètre de consolidation d'Ageas. Les montants impliqués dans cette transaction étaient relativement faibles. Le goodwill total comptabilisé est d'EUR 9,9 millions. Un profit d'EUR 1,1 million a été comptabilisé lors de la décomptabilisation de l'entreprise associée lorsque le contrôle a été établi et que l'entité est devenue entièrement consolidée.

Le 15 avril 2014, AG Insurance a acquis le complexe immobilier Kievit pour un montant total d'EUR 145,1 millions. En décembre 2014, AG Insurance a acquis Sofa Invest, une entreprise immobilière, pour un montant d'EUR 48,7 millions.

## 2.3 Cessions en 2014

### Interparking

Le 18 juillet 2014, AG Real Estate, l'actionnaire majoritaire (90 %) d'Interparking, et CPP Investment Board European Holdings S.A.R.L. (CPPIBEH), filiale en propriété exclusive de l'Office d'Investissement du Régime de Pensions du Canada (OIRPC), ont signé un accord par lequel AG Real Estate vend à CPPIBEH une participation de 39 % dans Interparking.

Le prix de cession de la participation de 39 % s'élève à approximativement EUR 380 millions, sur base d'un multiple de valorisation du résultat opérationnel (EBITDA) 2013 qui équivaut à environ 13.

L'opération a été clôturée en novembre 2014. AG Insurance conserve le contrôle d'Interparking. Dès lors, la plus-value nette d'EUR 138 millions réalisée sur la transaction a été directement comptabilisée dans les capitaux propres.

Dans le même temps, AG Real Estate a accordé une option de vente inconditionnelle sur sa participation de 10,05 % à Parkimo, l'actuel actionnaire minoritaire d'Interparking. L'option de vente a été estimée à la juste valeur du montant attendu du règlement (EUR 88 millions) et le passif qui en résulte est classé sous « Passifs liés à des options de vente sur PNC » dans l'Etat de la situation financière. Suite à cette reclassification, les participations ne donnant pas le contrôle ont diminué d'EUR 69 millions et les capitaux propres ont diminué d'EUR 19 millions.

### Ageas Protect

Au 31 décembre 2014, Ageas a finalisé la vente de sa participation à 100 % dans Ageas Protect Limited (sa compagnie d'assurance prévoyance au Royaume-Uni), à AIG, pour un montant total de GBP 197 millions (EUR 253 millions). La vente des activités vie au Royaume-Uni a généré une plus-value d'EUR 33 millions, intérêts compris. Cette plus-value est incluse dans le compte de résultat sous Résultat des ventes et réévaluations.

L'impact de la vente d'Ageas Protect sur l'état consolidé de la situation financière d'Ageas à la date de la vente se présente comme suit.

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38	Passifs de contrats d'assurance vie	394
Placements financiers et prêts	114	Passifs d'impôts exigibles et différés	11
Réassurance et autres créances	436	Intérêts courus et autres passifs	166
Charges reportées et autres actifs	154		
		<b>Total des passifs</b>	<b>571</b>
		Capitaux propres	171
<b>Total des actifs</b>	<b>742</b>	<b>Total des passifs et capitaux propres</b>	<b>742</b>

### Louvesse Development

Le 23 juillet 2014, AG Real Estate a conclu la vente de 80 % de Campus Cristal (Louvesse Development), engendrant une plus-value d'EUR 77 millions (voir aussi note 23 – Résultat des ventes et réévaluations). Les 20 % résiduels sont comptabilisés par mise en équivalence.

## 3 Actions en circulation et rendement par action

Le tableau suivant présente le nombre d'actions en circulation.

En milliers	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
<b>Nombre d'actions au 1er janvier 2014</b>	<b>233.486</b>	<b>- 7.052</b>	<b>226.434</b>
Annulation d'actions	- 2.490	2.490	
Solde des actions achetées/vendues		- 7.071	- 7.071
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2014</b>	<b>230.996</b>	<b>- 11.633</b>	<b>219.363</b>
Annulation d'actions	- 7.218	7.218	
Solde des actions achetées/vendues		- 4.025	- 4.025
<b>Nombre d'actions au 30 juin 2015</b>	<b>223.778</b>	<b>- 8.440</b>	<b>215.338</b>

### 3.1 Actions émises et nombre potentiel d'actions

Conformément aux dispositions qui régissent Ageas SA/NV, dans les limites légales et dans l'intérêt de la société, le Conseil d'Administration a été autorisé, pour une période de trois ans (2015-2017), par l'Assemblée générale des Actionnaires du 29 avril 2015, à augmenter son capital social d'un montant maximal d'EUR 162.800.000 à des fins générales.

En prenant en compte une valeur au pair comptable d'EUR 7,40, ce montant permet l'émission de 22.000.000 actions, représentant à peu près 10 % du capital social actuel de la société. Cette autorisation permet également à la société de satisfaire à ses obligations dans le cadre de l'émission d'instruments financiers. Des actions pourraient également être émises dans le cadre du mécanisme appelé « Méthode alternative de règlement du coupon » (ACSM) inclus dans certains instruments financiers hybrides (pour une présentation détaillée, cf. note 27 - Passifs éventuels).

Ageas a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation.

Le tableau suivant récapitule le nombre d'actions en circulation et le nombre potentiel d'actions au 30 juin 2015.

En milliers	
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2015</b>	<b>223.778</b>
Nombre d'actions autorisées à être émises (AG du 29 avril 2015)	22.000
Dans le cadre des plans d'actions	1.405
<b>Nombre potentiel total d'actions au 30 juin 2015</b>	<b>247.183</b>

Le nombre d'actions émises tient compte des actions émises dans le cadre de l'instrument convertible FRESH (4,0 millions). L'instrument FRESH est un instrument financier émis en 2002 par Ageasfinlux S.A. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 4,0 millions d'actions Ageas. Ageasfinlux S.A. a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les FRESH (par conséquent, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Toutefois, Ageasfinlux S.A. et Ageas ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni de dividende ni de droits de vote aussi longtemps qu'elles servent de garanties pour les FRESH. Comme Ageasfinlux S.A. est une filiale appartenant au groupe Ageas, les actions liées aux FRESH sont traitées comme des actions autodétenues (voir ci-après) et éliminées par rapport aux actions constituant les capitaux propres revenant aux actionnaires. (Voir la note 12 – Dettes subordonnées).

#### Actions propres

Les actions autodétenues sont des actions ordinaires rachetées par Ageas. Elles sont déduites des capitaux propres et intégrées sous Autres réserves.

Le nombre total d'actions autodétenues (8,4 millions) comprend des actions détenues pour les FRESH (4,0 millions), le programme d'actions à cessibilité restreinte (0,3 million) et les actions résiduelles provenant du programme de rachat (4,1 millions – voir infra). Des détails sur les titres FRESH sont présentés à la note 12 (Dettes subordonnées).

#### Programme de rachat d'actions 2014

Ageas a annoncé, le 6 août 2014, un nouveau programme de rachat d'actions, qui a été lancé le 11 août 2014 jusqu'au 31 juillet 2015, pour un montant d'EUR 250 millions.

Entre le 6 août 2014 et le 30 juin 2015, Ageas a racheté 7.329.305 actions pour un montant total d'EUR 219,8 millions.

L'assemblée générale du 29 avril 2015 a approuvé l'annulation de 3.194.473 actions autodétenues, rachetées durant la période s'achevant le 31 décembre 2014.

#### Programme de rachat d'actions 2013

Le 2 août 2013, Ageas a annoncé la décision prise par le Conseil d'Administration, conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires fin avril 2013, de mener un programme de rachat d'actions pour un montant d'EUR 200 millions.

Ageas a achevé le vendredi 1er août 2014 le programme de rachat d'actions annoncé le 2 août 2013. Entre le 12 août 2013 et le 1er août 2014, Ageas a procédé au rachat de 6.513.207 actions, représentant 2,82 % du total des actions en circulation et un montant total d'EUR 200 millions.

L'assemblée générale du 30 avril 2014 a approuvé l'annulation de 2.489.921 actions autodétenues. Le 29 avril 2015, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé l'annulation des 4.023.286 actions autodétenues résiduelles.

### 3.2 Actions donnant le droit de vote et droit au dividende

Le tableau ci-après présente les actions donnant droit au dividende et au droit de vote, au 30 juin 2015.

En milliers

<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2015</b>	<b>223.778</b>
<b>Actions ne donnant ni droit au dividende ni droit de vote:</b>	
Actions détenues par ageas SA/NV	4.424
Actions liées aux FRESH (voir Note 12)	3.968
Actions liées aux CASHES (voir Note 27)	4.644
<b>Actions donnant droit au dividende et au droit de vote</b>	<b>210.741</b>

En 2007, BNP Paribas Fortis SA/NV (anciennement Fortis Banque) a émis un instrument financier appelé CASHES. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 12,5 millions d'actions Ageas.

BNP Paribas Fortis SA/NV a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Les actions détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV liées aux CASHES ne sont assorties ni de droit au dividende, ni de droit de vote

(voir note 12 – Dettes subordonnées et note 27 – Passifs éventuels).

En 2012, BNP Paribas a fait une offre en numéraire sur les CASHES, qui a partiellement réussi. Le 6 février 2012, BNP Paribas Fortis SA/NV a converti 7.553 CASHES présentés sur les 12.000 titres en circulation (soit 62,9 %) en 7,9 millions d'actions Ageas. Actuellement, le nombre d'actions liées aux CASHES est de 4,6 millions et elles sont toujours détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV.

### 3.3 Rendement sur capitaux propres

Ageas calcule le rendement sur capitaux propres en se fondant sur un résultat sur 12 mois annualisé et la moyenne nette des capitaux propres au début et à la fin de la période.

Le rendement sur capitaux propres du premier semestre de 2015 et de 2014 se présente comme suit.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Rendement sur capitaux propres Groupe Ageas	8,8 %	0,7 %
Rendement sur capitaux propres Assurance	10,6 %	8,4 %

### 3.4 Bénéfice par action

Le tableau suivant détaille le calcul du rendement par action.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Résultat net revenant aux actionnaires	469,1	30,8
Amortissement des coûts des actions à cessibilité restreinte	1,4	1,3
<b>Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action</b>	<b>470,5</b>	<b>32,1</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action (en milliers)	217.497	224.913
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte (en milliers) potentiellement attribuables	591	562
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice dilué par action (en milliers)</b>	<b>218.088</b>	<b>225.475</b>
Résultat de base par action (en euros par action)	2,16	0,14
Résultat dilué par action (en euros par action)	2,16	0,14

Au cours du premier semestre de 2015, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 1.411.835 actions (premier semestre 2014 : 1.738.337) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 22,67 par action (premier semestre 2014 : EUR 21,89) a été exclu du calcul du bénéfice par action dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché.

En 2015 et en 2014, 4,0 millions d'actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué parce que le montant d'intérêts par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

Les 4,64 millions d'actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (31 décembre 2014 : 4,64 millions) sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne donnent pas de droit au dividende ni de droit de vote (voir note 27 – Passifs éventuels).

## 4 Contrôle réglementaire et solvabilité

Au niveau consolidé, Ageas est soumis à la supervision de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les filiales d'Ageas sont supervisées dans les pays où elles sont situées par les autorités de contrôle locales, qui utilisent leurs propres méthodes de mesure de la solvabilité et les principes comptables locaux.

Conformément aux règles applicables aux groupes d'assurance en Belgique, Ageas fait trimestriellement rapport à la BNB sur son capital réglementaire disponible et son niveau requis de solvabilité. Sa supervision prudentielle inclut le contrôle trimestriel qu'Ageas réponde aux exigences de solvabilité au niveau consolidé.

Le rapprochement entre le capital-actions et le capital réglementaire disponible ainsi que les ratios de solvabilité qui en résultent se présentent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Capital souscrit et réserves	7.699,2	7.151,4
Résultat net revenant aux actionnaires	469,1	475,6
Plus-values et moins-values latentes	2.941,1	2.596,3
Capitaux propres revenant aux actionnaires	11.109,4	10.223,3
Participations ne donnant pas le contrôle	589,9	688,2
Total des capitaux propres	11.699,3	10.911,5
Passifs subordonnés	2.365,7	2.086,3
Filtres prudentiels		
Provision d'égalisation pour catastrophes, requise au niveau local	- 252,7	- 240,7
Ajustement de pension	- 4,9	
Réévaluation d'immeubles de placement, nette d'impôts (à 90%)	917,9	792,5
Évaluation des ajustements des placements disponibles à la vente	- 3.032,9	- 2.869,3
Couverture de flux de trésorerie	- 14,2	- 20,9
Goodwill	- 951,9	- 911,0
Autres immobilisations incorporelles	- 370,1	- 381,6
Dividende proposé		- 518,8
Limitation de l'endettement subordonné à 50% de l'exigence de solvabilité	- 203,3	
<b>Capital réglementaire</b>	<b>10.152,9</b>	<b>8.848,0</b>
Ratios de solvabilité		
Niveau de solvabilité requis	4.324,9	4.218,3
Montant de solvabilité excédentaire	5.828,0	4.629,7
Ratio de solvabilité	234,8 %	209,8 %

### Gestion du capital d'Ageas

Ageas est convaincu de la nécessité d'entretenir une base de capital solide dans les différentes activités d'assurance, d'une part, pour s'assurer un avantage concurrentiel et, d'autre part, pour financer les besoins en capital liés à la croissance prévue.

Ageas vise un ratio de capital Solvency I agrégé minimum de 200 % des exigences minimales de solvabilité pour l'ensemble des activités d'assurance. Ageas a entamé un processus de formulation d'objectifs de capital pour les activités d'assurance selon Solvency II.

Le Compte général comprend les fonctions groupe, les transactions financières (nettes de montants reprêtés), et l'ensemble du contentieux juridique hérité du passé. Au niveau du Compte général, Ageas accepte une position de trésorerie négative, indiquant qu'il y a un potentiel de levier, provenant de l'existence de la RPN(I) et de l'option de vente AG. La RPN(I) représente du financement permanent sans engagement de remboursement tandis que l'option de vente AG présente des caractéristiques d'absorption de pertes (voir note 17 – Passifs liés aux options de vente sur PNC).

### Situation du capital pour l'Assurance

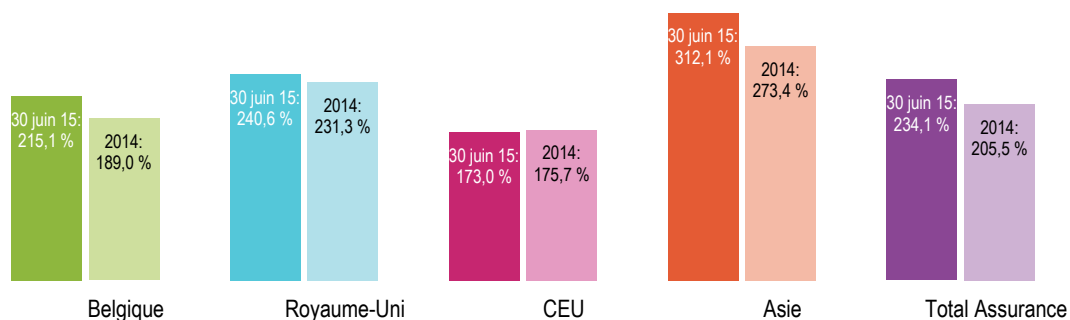
Au 30 juin 2015, le capital disponible total des activités d'assurance se situe à EUR 10,1 milliards (31 décembre 2014 : EUR 8,7 milliards), soit 234,1 % des exigences minimales (31 décembre 2014 : 205,5 %).

30 juin 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (élim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	5.430,1	952,6	1.066,2	2.460,8	215,2	10.124,9	28,0	10.152,9
Exigences minimales de solvabilité	2.524,2	396,0	616,2	788,5		4.324,9		4.324,9
Montant du capital disponible supérieur au minimum	2.905,9	556,6	450,0	1.672,3	215,2	5.800,0	28,0	5.828,0
Coefficient de solvabilité total	215,1 %	240,6 %	173,0 %	312,1 %		234,1 %		234,8 %

31 décembre 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (élim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	4.755,7	845,2	1.060,9	2.004,5	2,7	8.669,0	179,0	8.848,0
Exigences minimales de solvabilité	2.515,8	365,4	603,9	733,2		4.218,3		4.218,3
Montant du capital disponible supérieur au minimum	2.239,9	479,8	457,0	1.271,3	2,7	4.450,7	179,0	4.629,7
Coefficient de solvabilité total	189,0 %	231,3 %	175,7 %	273,4 %		205,5 %		209,8 %

La position de solvabilité par secteur d'assurance et pour l'assurance globalement se présente graphiquement comme suit.



## 5 Parties liées

Les parties liées à Ageas sont les entreprises associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'Administration d'Ageas (exécutifs et non exécutifs), les membres de l'Executive Committee, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, Ageas est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts, des dépôts et des contrats de réassurance. En principes, toutes les transactions avec des parties liées se font aux conditions du marché telles qu'elles s'appliquent aux parties non liées.

Dans le cadre des activités normales de crédit, les sociétés d'Ageas peuvent octroyer des prêts ou des garanties bancaires à

des membres du Conseil d'Administration ou des membres de l'Executive Committee ou des membres de leur famille proche.

Au 30 juin 2015, aucun prêt, crédit ou garantie bancaire n'était octroyé aux membres du Conseil d'Administration ou de l'Executive Committee ou à des membres de leur famille proche.

En 2015, d'une part, le crédit pont accordé par AG Insurance à EBNB 70 Pine Development a été partiellement remboursé, d'un montant de USD 23 millions, mais, d'autre part, un nouveau crédit pont a été accordé pour un montant de USD 11 millions. Il n'y a eu aucun autre changement par rapport à fin 2014 dans les transactions avec les parties liées.

## 6 Information sur les secteurs opérationnels

### 6.1 Information générale

Ageas s'est doté d'une structure organisationnelle dirigée par Executive Committee (ExCo) et un Management Committee, comprenant l'Exco, le Chief Operating Officer, les Chief Executive Officers des quatre secteurs opérationnels géographiques et le Group Risk Officer.

#### Secteurs opérationnels

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part.

Le reporting sectoriel d'Ageas, basé sur les IFRS, reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales de marché.

#### Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'allocation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

### 6.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. Son portefeuille compte quelque 3,5 millions de clients et son encaissement annuel avoisine les EUR 6 milliards en 2014 ; 68 % proviennent de l'assurance vie et le reste de l'assurance non-vie. AG Insurance détient aussi à 100 % AG Real Estate, qui gère ses activités immobilières et qui est devenu le premier groupe immobilier de Belgique.

AG Insurance s'adresse aux particuliers et aux PME, et propose à cette clientèle une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie par le biais de différents canaux, comptant plus de 3.500 courtiers indépendants ainsi que les canaux bancaires de BNP Paribas Fortis SA/NV et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance pension et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV détient 25 % d'AG Insurance.

### 6.3 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, Ageas se profile comme un prestataire de premier plan en solutions d'assurance non-vie. Ageas y a développé une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. Au Royaume-Uni, Ageas est le partenaire d'affinité de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK ou Toyota (GB) Limited. Ageas y recourt à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de ses propres agents. Ageas y détient des filiales à 100 % et notamment Ageas 50 (comprenant les anciennes sociétés RIAS et Castle Cover), qui compte plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance de plus de 50 ans, et Ageas Insurance Solutions qui fournit des solutions produits blancs à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres.

Pour présenter en toute transparence les contributions des différents segments d'activité, Ageas a décidé de ventiler les résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, qui inclut les résultats des opérations de détail et les frais de fonctionnement du siège au Royaume-Uni.

Suite à la vente des activités vie au Royaume-Uni (Ageas Protect) à la fin de l'année 2014 (voir aussi note 2 – Acquisitions et cessions), ce segment ne fait plus l'objet d'un reporting vie depuis 2015.

#### 6.4 Europe continentale

Le secteur Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes hors Belgique et Royaume-Uni. Ce secteur compte cinq pays – le Portugal, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie depuis 2011, et la gamme de produits distribués inclut des assurances vie (Portugal, France et Luxembourg) et non-vie (Portugal, Italie, Turquie). L'accès aux marchés est facilité par une série de partenariats avec des acteurs clés, jouissant d'une position intéressante sur leurs marchés respectifs.

En 2015, quelque 80 % du total des encaissements provenaient des activités vie et 20 % des activités non-vie.

#### 6.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans plusieurs pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong où est également établie sa filiale détenue à 100 %. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des partenaires locaux de premier plan en Chine (détenues à 20-24,90 % par Ageas), en Malaisie (détenues à 30,95 % par Ageas), en Thaïlande (détenues à 15-31 % par Ageas) et en Inde (détenues à 26 % par Ageas). En termes de reporting, Ageas consolide les activités de la filiale de Hong Kong, mais comptabilise les autres participations selon la méthode de la mise en équivalence.

#### 6.6 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, les passifs liés aux CASHES/RPN(I) et l'option de vente émise sur AG Insurance.

## 6.7 État de la situation financière par secteur opérationnel

30 juin 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	780,5	95,2	180,2	116,5	1.002,0		2.174,4
Placements financiers	53.207,7	2.677,7	8.543,7	2.302,6	331,9	- 11,6	67.052,0
Immeubles de placement	2.569,1	48,8	19,3				2.637,2
Prêts	6.059,2	81,5	28,2	241,4	1.609,9	- 1.112,3	6.907,9
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.896,7		7.438,4	1.010,9		- 22,1	15.323,9
Investissements dans des entreprises associées	437,8	104,8	266,2	1.835,3	42,8	7,7	2.694,6
Réassurance et autres créances	756,2	954,2	231,5	85,1	5,8	- 5,1	2.027,7
Actifs d'impôts exigibles	6,8	9,1	1,4				17,3
Actifs d'impôts différés	23,4	41,3	50,3				115,0
Intérêts courus et autres actifs	1.182,0	348,2	196,9	514,1	172,4	- 114,0	2.299,6
Immobilisations corporelles	1.040,5	69,9	6,6	5,4	0,8		1.123,2
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	371,4	295,6	421,2	430,9			1.519,1
<b>Total des actifs</b>	<b>73.331,3</b>	<b>4.726,3</b>	<b>17.383,9</b>	<b>6.542,2</b>	<b>3.165,6</b>	<b>- 1.257,4</b>	<b>103.891,9</b>
<b>Passifs</b>							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	23.513,9		3.097,3	2.060,3		- 4,9	28.666,6
Passifs résultant des contrats de placement vie	25.496,9		4.188,4	0,8			29.686,1
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.896,7		7.439,1	1.010,9			15.346,7
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.789,3	2.919,5	758,2				7.467,0
Certificats d'endettement					2,1		2,1
Dettes subordonnées	1.426,0	140,0	178,0		1.345,0	- 723,3	2.365,7
Autres emprunts	2.213,6	144,7	28,8	528,2	233,8	- 411,1	2.738,0
Passifs d'impôts exigibles	75,4	2,1	23,8	13,7	0,1		115,1
Passifs d'impôts différés	1.522,5	0,5	40,6		2,4		1.566,0
RPN(I)					491,0		491,0
Intérêts courus et autres passifs	1.580,6	275,2	315,2	126,5	97,4	- 107,4	2.287,5
Provisions	20,7	4,9	10,5		138,6		174,7
Passifs liés aux options de vente sur PNC	97,1				1.189,0		1.286,1
<b>Total des passifs</b>	<b>66.632,7</b>	<b>3.486,9</b>	<b>16.079,9</b>	<b>3.740,4</b>	<b>3.499,4</b>	<b>- 1.246,7</b>	<b>92.192,6</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.846,2	1.239,4	967,1	2.801,8	1.265,6	- 10,7	11.109,4
Participations ne donnant pas le contrôle	1.852,4		336,9		- 1.599,4		589,9
<b>Capitaux propres</b>	<b>6.698,6</b>	<b>1.239,4</b>	<b>1.304,0</b>	<b>2.801,8</b>	<b>- 333,8</b>	<b>- 10,7</b>	<b>11.699,3</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>73.331,3</b>	<b>4.726,3</b>	<b>17.383,9</b>	<b>6.542,2</b>	<b>3.165,6</b>	<b>- 1.257,4</b>	<b>103.891,9</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>6.148</b>	<b>4.517</b>	<b>919</b>	<b>452</b>	<b>122</b>		<b>12.158</b>

31 décembre 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	798,7	215,7	397,8	134,5	969,6		2.516,3
Placements financiers	54.840,3	2.507,3	8.404,6	2.089,9	343,8	- 11,1	68.174,8
Immeubles de placement	2.607,6	14,2	19,5				2.641,3
Prêts	5.269,3	52,5	37,5	221,7	1.814,9	- 1.327,6	6.068,3
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.713,3		7.246,0	871,9		- 72,3	14.758,9
Investissements dans des entreprises associées	342,2	98,4	266,8	1.458,6	48,3	7,0	2.221,3
Réassurance et autres créances	789,1	849,1	271,1	85,7	3,7	- 7,0	1.991,7
Actifs d'impôts exigibles	8,9	1,4	1,5				11,8
Actifs d'impôts différés	24,6	37,7	44,1				106,4
Intérêts courus et autres actifs	1.445,2	287,3	229,2	483,9	150,8	- 136,2	2.460,2
Immobilisations corporelles	1.040,4	65,9	6,3	6,0	0,8		1.119,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	382,3	270,0	431,5	404,8			1.488,6
<b>Total des actifs</b>	<b>74.261,9</b>	<b>4.399,5</b>	<b>17.355,9</b>	<b>5.757,0</b>	<b>3.331,9</b>	<b>- 1.547,2</b>	<b>103.559,0</b>
<b>Passifs</b>							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	24.422,7		3.114,7	1.887,1		- 4,8	29.419,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	26.448,9		4.120,0	0,8			30.569,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.713,3		7.243,7	872,0			14.829,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.710,1	2.691,4	746,1				7.147,6
Certificats d'endettement					2,2		2,2
Dettes subordonnées	1.233,1	127,8	178,0		1.549,1	- 1.001,7	2.086,3
Autres emprunts	1.978,1	201,4	23,1	506,1	172,9	- 398,1	2.483,5
Passifs d'impôts exigibles	37,3	7,7	28,8	10,7	0,3		84,8
Passifs d'impôts différés	1.418,0	0,4	43,5		1,7		1.463,6
RPN(I)					467,0		467,0
Intérêts courus et autres passifs	1.697,2	242,5	366,5	154,9	107,4	- 131,6	2.436,9
Provisions	20,2	1,4	10,3		139,5		171,4
Passifs liés aux options de vente sur PNC	94,8				1.391,0		1.485,8
<b>Total des passifs</b>	<b>67.773,7</b>	<b>3.272,6</b>	<b>15.874,7</b>	<b>3.431,6</b>	<b>3.831,1</b>	<b>- 1.536,2</b>	<b>92.647,5</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.688,1	1.126,9	1.046,6	2.325,4	1.047,3	- 11,0	10.223,3
Participations ne donnant pas le contrôle	1.800,1		434,6		- 1.546,5		688,2
<b>Capitaux propres</b>	<b>6.488,2</b>	<b>1.126,9</b>	<b>1.481,2</b>	<b>2.325,4</b>	<b>- 499,2</b>	<b>- 11,0</b>	<b>10.911,5</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>74.261,9</b>	<b>4.399,5</b>	<b>17.355,9</b>	<b>5.757,0</b>	<b>3.331,9</b>	<b>- 1.547,2</b>	<b>103.559,0</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>6.117</b>	<b>4.626</b>	<b>905</b>	<b>437</b>	<b>119</b>		<b>12.204</b>

## 6.8 Compte de résultat par secteurs opérationnels

Premier semestre 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>							
- Primes brutes émises	2.630,2	930,7	981,7	188,9		- 0,1	4.731,4
- Variation des primes non acquises	- 76,0	- 18,1	- 12,7				- 106,8
- Primes acquises cédées	- 33,3	- 62,8	- 37,9	- 15,0			- 149,0
Primes d'assurance nettes acquises	2.520,9	849,8	931,1	173,9		- 0,1	4.475,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.289,4	33,9	119,0	65,9	27,7	- 29,2	1.506,7
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)					- 24,0		- 24,0
Résultat provenant des ventes et réévaluations	82,5	4,0	20,7	1,8	5,3		114,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	297,9		222,4	57,7			578,0
Part dans le résultat des entreprises associées	1,4	4,3	12,7	191,6	15,8		225,8
Commissions reçues	79,2	50,4	52,8	45,4			227,8
Autres produits	60,2	44,5	1,4	0,5	3,0	- 9,0	100,6
<b>Total des produits</b>	<b>4.331,5</b>	<b>986,9</b>	<b>1.360,1</b>	<b>536,8</b>	<b>27,8</b>	<b>- 38,3</b>	<b>7.204,8</b>
<b>Charges</b>							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 2.695,2	- 567,7	- 853,9	- 156,1		0,2	- 4.272,7
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	12,0	20,8	8,9	6,3			48,0
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 2.683,2	- 546,9	- 845,0	- 149,8		0,2	- 4.224,7
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 307,7		- 250,5	- 61,5			- 619,7
Charges financières	- 55,6	- 4,1	- 5,3	- 22,6	- 24,1	29,1	- 82,6
Variations des dépréciations	- 2,4		- 2,6	- 0,4			- 5,4
Variations des provisions	0,1	- 0,8	- 0,4		0,4		- 0,7
Commissions payées	- 332,3	- 177,7	- 76,0	- 51,4			- 637,4
Frais de personnel	- 248,3	- 113,2	- 32,1	- 23,6	- 11,4	1,9	- 426,7
Autres charges	- 334,0	- 96,1	- 57,7	- 13,8	- 25,0	7,1	- 519,5
<b>Total des charges</b>	<b>- 3.963,4</b>	<b>- 938,8</b>	<b>- 1.269,6</b>	<b>- 323,1</b>	<b>- 60,1</b>	<b>38,3</b>	<b>- 6.516,7</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>368,1</b>	<b>48,1</b>	<b>90,5</b>	<b>213,7</b>	<b>- 32,3</b>		<b>688,1</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 97,7	- 7,9	- 16,5	- 2,1	- 2,3		- 126,5
<b>Résultat net de la période</b>	<b>270,4</b>	<b>40,2</b>	<b>74,0</b>	<b>211,6</b>	<b>- 34,6</b>		<b>561,6</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	73,9		18,6				92,5
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>196,5</b>	<b>40,2</b>	<b>55,4</b>	<b>211,6</b>	<b>- 34,6</b>		<b>469,1</b>
Total des produits de clients externes	4.324,9	965,5	1.360,1	532,8	21,5		7.204,8
Total des produits internes	6,6	21,4		4,0	6,3	- 38,3	
<b>Total des produits</b>	<b>4.331,5</b>	<b>986,9</b>	<b>1.360,1</b>	<b>536,8</b>	<b>27,8</b>	<b>- 38,3</b>	<b>7.204,8</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 39,6		- 185,8	- 0,6			- 226,0

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.630,2	930,7	981,7	188,9		- 0,1	4.731,4
Primes en comptabilité de dépôt	231,5		348,4	80,4			660,3
<b>Encaissement brut</b>	<b>2.861,7</b>	<b>930,7</b>	<b>1.330,1</b>	<b>269,3</b>		<b>- 0,1</b>	<b>5.391,7</b>

Premier semestre 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>							
- Primes brutes émises	2.837,3	937,6	701,5	141,5		- 0,2	4.617,7
- Variation des primes non acquises	- 86,0	- 31,2	- 11,1				- 128,3
- Primes acquises cédées	- 42,1	- 82,6	- 41,1	- 12,4			- 178,2
Primes d'assurance nettes acquises	2.709,2	823,8	649,3	129,1		- 0,2	4.311,2
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.266,2	34,0	133,8	50,9	30,2	- 29,3	1.485,8
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)					- 156,8		- 156,8
Résultat provenant des ventes et réévaluations	164,9	3,5	7,2	5,1	- 0,7		180,0
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	334,5		465,3	21,8			821,6
Part dans le résultat des entreprises associées	0,1	- 1,7	9,3	72,3	- 0,6		79,4
Commissions reçues	66,5	53,1	58,0	32,9			210,5
Autres produits	56,0	52,9	1,4	1,4	3,4	- 9,2	105,9
<b>Total des produits</b>	<b>4.597,4</b>	<b>965,6</b>	<b>1.324,3</b>	<b>313,5</b>	<b>- 124,5</b>	<b>- 38,7</b>	<b>7.037,6</b>
<b>Charges</b>							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.062,0	- 582,5	- 605,8	- 120,8		0,2	- 4.370,9
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	59,0	57,5	9,9	5,3			131,7
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 3.003,0	- 525,0	- 595,9	- 115,5		0,2	- 4.239,2
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 350,9		- 469,8	- 25,5			- 846,2
Charges financières	- 58,5	- 6,1	- 0,6	- 20,0	- 25,5	29,2	- 81,5
Variations des dépréciations	- 7,4		- 14,6	- 1,4			- 23,4
Variations des provisions	- 1,5		- 0,1		- 129,4		- 131,0
Commissions payées	- 323,9	- 202,2	- 75,5	- 45,1			- 646,7
Frais de personnel	- 243,4	- 106,5	- 33,5	- 17,1	- 9,6	0,7	- 409,4
Autres charges	- 312,4	- 90,8	- 55,1	- 8,8	- 20,2	8,6	- 478,7
<b>Total des charges</b>	<b>- 4.301,0</b>	<b>- 930,6</b>	<b>- 1.245,1</b>	<b>- 233,4</b>	<b>- 184,7</b>	<b>38,7</b>	<b>- 6.856,1</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>296,4</b>	<b>35,0</b>	<b>79,2</b>	<b>80,1</b>	<b>- 309,2</b>		<b>181,5</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 37,1	- 3,0	- 16,0	- 1,8			- 57,9
<b>Résultat net de la période</b>	<b>259,3</b>	<b>32,0</b>	<b>63,2</b>	<b>78,3</b>	<b>- 309,2</b>		<b>123,6</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	66,8		26,0				92,8
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>192,5</b>	<b>32,0</b>	<b>37,2</b>	<b>78,3</b>	<b>- 309,2</b>		<b>30,8</b>
Total des produits de clients externes	4.569,3	950,6	1.324,3	309,6	- 137,9		7.015,9
Total des produits internes	6,4	15,0		3,9	13,4	- 38,7	
<b>Total des produits</b>	<b>4.575,7</b>	<b>965,6</b>	<b>1.324,3</b>	<b>313,5</b>	<b>- 124,5</b>	<b>- 38,7</b>	<b>7.015,9</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 46,9		- 33,0	- 1,3			- 81,2

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.837,3	937,6	701,5	141,5		- 0,2	4.617,7
Primes en comptabilité de dépôt	240,0		376,2	85,3			701,5
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.077,3</b>	<b>937,6</b>	<b>1.077,7</b>	<b>226,8</b>		<b>- 0,2</b>	<b>5.319,2</b>

## 6.9 État de la situation financière ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

30 juin 2015	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	912,0	221,5	38,9	1.002,0		2.174,4
Placements financiers	59.338,7	7.392,8	0,2	331,9	- 11,6	67.052,0
Immeubles de placement	2.372,9	264,3				2.637,2
Prêts	5.648,0	686,1	132,4	1.609,9	- 1.168,5	6.907,9
Investissements liés à des contrats en unités de compte	15.346,1				- 22,2	15.323,9
Investissements dans des entreprises associées	2.239,8	404,3		42,8	7,7	2.694,6
Réassurance et autres créances	512,8	1.289,4	258,4	5,8	- 38,7	2.027,7
Actifs d'impôts exigibles	6,2	7,2	3,9			17,3
Actifs d'impôts différés	39,6	69,3	6,1			115,0
Intérêts courus et autres actifs	1.804,5	406,9	51,4	172,4	- 135,6	2.299,6
Immobilisations corporelles	929,2	173,9	19,3	0,8		1.123,2
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.064,9	158,6	295,6			1.519,1
<b>Total des actifs</b>	<b>90.214,7</b>	<b>11.074,3</b>	<b>806,2</b>	<b>3.165,6</b>	<b>- 1.368,9</b>	<b>103.891,9</b>
<b>Passifs</b>						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	28.671,5				- 4,9	28.666,6
Passifs résultant des contrats de placement vie	29.686,1					29.686,1
Passifs résultant des contrats en unités de compte	15.346,7					15.346,7
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		7.467,0				7.467,0
Certificats d'endettement				2,1		2,1
Dettes subordonnées	1.366,5	293,7	140,0	1.345,0	- 779,5	2.365,7
Autres emprunts	2.552,7	219,6	143,0	233,8	- 411,1	2.738,0
Passifs d'impôts exigibles	69,9	43,1	2,0	0,1		115,1
Passifs d'impôts différés	1.326,0	237,6		2,4		1.566,0
RPN(I)				491,0		491,0
Intérêts courus et autres passifs	1.481,0	699,1	172,7	97,4	- 162,7	2.287,5
Provisions	19,4	16,7		138,6		174,7
Passifs liés aux options de vente sur PNC	81,1	16,0		1.189,0		1.286,1
<b>Total des passifs</b>	<b>80.600,9</b>	<b>8.992,8</b>	<b>457,7</b>	<b>3.499,4</b>	<b>- 1.358,2</b>	<b>92.192,6</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	7.706,3	1.799,7	348,5	1.265,6	- 10,7	11.109,4
Participations ne donnant pas le contrôle	1.907,5	281,8		- 1.599,4		589,9
<b>Capitaux propres</b>	<b>9.613,8</b>	<b>2.081,5</b>	<b>348,5</b>	<b>- 333,8</b>	<b>- 10,7</b>	<b>11.699,3</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>90.214,7</b>	<b>11.074,3</b>	<b>806,2</b>	<b>3.165,6</b>	<b>- 1.368,9</b>	<b>103.891,9</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>4.223</b>	<b>5.464</b>	<b>2.349</b>	<b>122</b>		<b>12.158</b>

31 décembre 2014	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.024,5	393,2	129,0	969,6		2.516,3
Placements financiers	60.724,9	7.116,9	0,3	343,8	- 11,1	68.174,8
Immeubles de placement	2.395,7	245,6				2.641,3
Prêts	5.057,3	479,8	95,3	1.814,9	- 1.379,0	6.068,3
Investissements liés à des contrats en unités de compte	14.831,2				- 72,3	14.758,9
Investissements dans des entreprises associées	1.771,6	394,4		48,3	7,0	2.221,3
Réassurance et autres créances	532,1	1.235,6	248,6	3,7	- 28,3	1.991,7
Actifs d'impôts exigibles	8,3	2,2	1,3			11,8
Actifs d'impôts différés	37,6	63,2	5,6			106,4
Intérêts courus et autres actifs	1.959,4	482,8	112,7	150,8	- 245,5	2.460,2
Immobilisations corporelles	963,5	138,3	16,8	0,8		1.119,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.070,2	148,4	270,0			1.488,6
<b>Total des actifs</b>	<b>90.376,3</b>	<b>10.700,4</b>	<b>879,6</b>	<b>3.331,9</b>	<b>- 1.729,2</b>	<b>103.559,0</b>
<b>Passifs</b>						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	29.424,5				- 4,8	29.419,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	30.569,7					30.569,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	14.829,0					14.829,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		7.147,6				7.147,6
Certificats d'endettement				2,2		2,2
Dettes subordonnées	1.249,4	213,1	127,8	1.549,1	- 1.053,1	2.086,3
Autres emprunts	2.348,9	159,1	200,7	172,9	- 398,1	2.483,5
Passifs d'impôts exigibles	59,2	23,4	1,9	0,3		84,8
Passifs d'impôts différés	1.206,8	255,1		1,7		1.463,6
RPN(I)				467,0		467,0
Intérêts courus et autres passifs	1.661,9	704,1	225,7	107,4	- 262,2	2.436,9
Provisions	19,4	12,5		139,5		171,4
Passifs liés aux options de vente sur PNC	82,6	12,2		1.391,0		1.485,8
<b>Total des passifs</b>	<b>81.451,4</b>	<b>8.527,1</b>	<b>556,1</b>	<b>3.831,1</b>	<b>- 1.718,2</b>	<b>92.647,5</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	7.135,1	1.728,4	323,5	1.047,3	- 11,0	10.223,3
Participations ne donnant pas le contrôle	1.789,8	444,9		- 1.546,5		688,2
<b>Capitaux propres</b>	<b>8.924,9</b>	<b>2.173,3</b>	<b>323,5</b>	<b>- 499,2</b>	<b>- 11,0</b>	<b>10.911,5</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>90.376,3</b>	<b>10.700,4</b>	<b>879,6</b>	<b>3.331,9</b>	<b>- 1.729,2</b>	<b>103.559,0</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>4.192</b>	<b>5.431</b>	<b>2.462</b>	<b>119</b>		<b>12.204</b>

## 6.10 Compte de résultat ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

Premier semestre 2015	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>						
- Primes brutes émises	2.526,1	2.205,4			- 0,1	4.731,4
- Variation des primes non acquises		- 106,8				- 106,8
- Primes acquises cédées	- 32,6	- 116,4				- 149,0
Primes d'assurance nettes acquises	2.493,5	1.982,2			- 0,1	4.475,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.361,3	153,6	- 5,6	27,7	- 30,3	1.506,7
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)				- 24,0		- 24,0
Résultat provenant des ventes et réévaluations	100,6	8,0	0,4	5,3		114,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	578,0					578,0
Part dans le résultat des entreprises associées	199,1	10,9		15,8		225,8
Commissions reçues	167,4	12,1	83,3		- 35,0	227,8
Autres produits	41,2	31,9	52,3	3,0	- 27,8	100,6
<b>Total des produits</b>	<b>4.941,1</b>	<b>2.198,7</b>	<b>130,4</b>	<b>27,8</b>	<b>- 93,2</b>	<b>7.204,8</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.027,6	- 1.245,3			0,2	- 4.272,7
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	15,3	32,7				48,0
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 3.012,3	- 1.212,6			0,2	- 4.224,7
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 619,7					- 619,7
Charges financières	- 76,1	- 8,6	- 4,0	- 24,1	30,2	- 82,6
Variations des dépréciations	- 4,9	- 0,5				- 5,4
Variations des provisions	0,7	- 1,8		0,4		- 0,7
Commissions payées	- 231,4	- 424,2	- 16,8		35,0	- 637,4
Frais de personnel	- 194,5	- 165,8	- 56,9	- 11,4	1,9	- 426,7
Autres charges	- 283,6	- 177,2	- 59,6	- 25,0	25,9	- 519,5
<b>Total des charges</b>	<b>- 4.421,8</b>	<b>- 1.990,7</b>	<b>- 137,3</b>	<b>- 60,1</b>	<b>93,2</b>	<b>- 6.516,7</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>519,3</b>	<b>208,0</b>	<b>- 6,9</b>	<b>- 32,3</b>		<b>688,1</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 70,4	- 55,1	1,3	- 2,3		- 126,5
<b>Résultat net de la période</b>	<b>448,9</b>	<b>152,9</b>	<b>- 5,6</b>	<b>- 34,6</b>		<b>561,6</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	66,9	25,6				92,5
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>382,0</b>	<b>127,3</b>	<b>- 5,6</b>	<b>- 34,6</b>		<b>469,1</b>
Total des produits de clients externes	4.923,7	2.192,4	67,3	21,4		7.204,8
Total des produits internes	17,4	6,3	63,1	6,4	- 93,2	
<b>Total des produits</b>	<b>4.941,1</b>	<b>2.198,7</b>	<b>130,4</b>	<b>27,8</b>	<b>- 93,2</b>	<b>7.204,8</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 225,1	- 0,9				- 226,0

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2015	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.526,1	2.205,4			- 0,1	4.731,4
Primes en comptabilité de dépôt	660,3					660,3
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.186,4</b>	<b>2.205,4</b>			<b>- 0,1</b>	<b>5.391,7</b>

Premier semestre 2014	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>						
- Primes brutes émises	2.484,1	2.133,8			- 0,2	4.617,7
- Variation des primes non acquises		- 128,3				- 128,3
- Primes acquises cédées	- 52,0	- 126,2				- 178,2
Primes d'assurance nettes acquises	2.432,1	1.879,3			- 0,2	4.311,2
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.351,4	141,6	- 6,1	30,2	- 31,3	1.485,8
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)				- 156,8		- 156,8
Résultat provenant des ventes et réévaluations	170,0	10,7		- 0,7		180,0
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	821,6					821,6
Part dans le résultat des entreprises associées	69,8	10,2		- 0,6		79,4
Commissions reçues	147,6	11,9	73,9		- 22,9	210,5
Autres produits	38,1	31,6	51,7	3,4	- 18,9	105,9
<b>Total des produits</b>	<b>5.030,6</b>	<b>2.085,3</b>	<b>119,5</b>	<b>- 124,5</b>	<b>- 73,3</b>	<b>7.037,6</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 2.998,2	- 1.372,9			0,2	- 4.370,9
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	31,1	100,6				131,7
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 2.967,1	- 1.272,3			0,2	- 4.239,2
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 846,2					- 846,2
Charges financières	- 75,3	- 6,1	- 5,8	- 25,5	31,2	- 81,5
Variations des dépréciations	- 23,0	- 0,4				- 23,4
Variations des provisions	- 0,8	- 0,8		- 129,4		- 131,0
Commissions payées	- 248,3	- 414,9	- 6,4		22,9	- 646,7
Frais de personnel	- 193,6	- 158,1	- 48,8	- 9,6	0,7	- 409,4
Autres charges	- 267,5	- 156,2	- 53,1	- 20,2	18,3	- 478,7
<b>Total des charges</b>	<b>- 4.621,8</b>	<b>- 2.008,8</b>	<b>- 114,1</b>	<b>- 184,7</b>	<b>73,3</b>	<b>- 6.856,1</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>408,8</b>	<b>76,5</b>	<b>5,4</b>	<b>- 309,2</b>		<b>181,5</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 45,3	- 13,1	0,5			- 57,9
<b>Résultat net de la période</b>	<b>363,5</b>	<b>63,4</b>	<b>5,9</b>	<b>- 309,2</b>		<b>123,6</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	78,2	14,6				92,8
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>285,3</b>	<b>48,8</b>	<b>5,9</b>	<b>- 309,2</b>		<b>30,8</b>
Total des produits de clients externes	4.990,7	2.083,0	51,0	- 108,8		7.015,9
Total des produits internes	18,2	2,3	68,5	- 15,7	- 73,3	
<b>Total des produits</b>	<b>5.008,9</b>	<b>2.085,3</b>	<b>119,5</b>	<b>- 124,5</b>	<b>- 73,3</b>	<b>7.015,9</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 43,4	- 37,8				- 81,2

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2014	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.484,1	2.133,8			- 0,2	4.617,7
Primes en comptabilité de dépôt	701,5					701,5
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.185,6</b>	<b>2.133,8</b>			<b>- 0,2</b>	<b>5.319,2</b>

## 6.11 Résultat opérationnel en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel englobe essentiellement les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges d'exploitation. Les pertes et profits en capital réalisés sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie du produit financier réparti et sont donc inclus. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement, qui ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire. L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens - couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des passifs patrimoniaux ou de passifs dus à des sinistres - et Autres.

Le tableau ci-dessous présente la marge opérationnelle des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

Premier semestre 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	1.844,4		1.072,7	269,3		- 0,1	3.186,3
Encaissement brut non-vie	1.017,3	930,7	257,4				2.205,4
Charges opérationnelles	- 264,9	- 96,3	- 68,4	- 28,9			- 458,5
- Produits garantis	195,1		41,7	22,2			259,0
- Produits en unités de compte	12,5		2,1	12,1			26,7
Résultat opérationnel vie	207,6		43,8	34,3			285,7
- Maladie et accidents	19,1	- 0,3	23,9				42,7
- Automobile	33,4	20,1	0,9				54,4
- Incendie et autres dommages aux biens	36,7	20,7	7,2				64,6
- Autres	9,5	7,1	7,9				24,5
Résultat opérationnel non-vie	98,7	47,6	39,9				186,2
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>306,3</b>	<b>47,6</b>	<b>83,7</b>	<b>34,3</b>			<b>471,9</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée		4,3	12,7	192,3	15,8		225,1
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	61,8	- 3,8	- 5,9	- 12,9	- 48,1		- 8,9
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>368,1</b>	<b>48,1</b>	<b>90,5</b>	<b>213,7</b>	<b>- 32,3</b>		<b>688,1</b>
<b>Indicateurs clés de performance vie</b>							
Marge de souscription nette	0,00 %		0,15 %	2,51 %	0,00 %	0,00 %	0,13 %
Marge d'investissement	0,77 %		0,47 %	- 0,06 %	0,00 %	0,00 %	0,68 %
Marge opérationnelle	0,77 %		0,62 %	2,45 %			0,81 %
- Marge opérationnelle produits garantis	0,81 %		1,05 %	2,45 %			0,90 %
- Marge opérationnelle produits en unités de compte	0,43 %		0,07 %	2,47 %			0,41 %
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,38 %		0,41 %	2,06 %	0,00 %	0,00 %	0,45 %
<b>Indicateurs clés de performance non-vie</b>							
Ratio de charges	37,8 %	33,9 %	27,4 %	0,0%	0,0%	0,0%	35,0 %
Ratio de sinistralité	56,8 %	64,4 %	58,4 %	0,0%	0,0%	0,0%	60,2 %
Ratio combiné	94,6 %	98,3 %	85,8 %	0,0%	0,0%	0,0%	95,2 %
Marge opérationnelle	10,8 %	5,6 %	18,0 %	0,0%			9,4 %
Passifs techniques	59.696,8	2.919,5	15.483,0	3.072,0		- 4,9	81.166,4

Premier semestre 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	2.062,6	63,9	832,3	226,8		- 0,2	3.185,4
Encaissement brut non-vie	1.014,7	873,7	245,4				2.133,8
Charges opérationnelles	- 260,6	- 100,6	- 69,6	- 22,9			- 453,7
- Produits garantis	232,6	0,6	31,0	16,5			280,7
- Produits en unités de compte	7,7		5,4	- 0,8			12,3
Résultat opérationnel vie	240,3	0,6	36,4	15,7			293,0
- Maladie et accidents	25,9	- 0,7	16,6				41,8
- Automobile	6,9	25,5	3,1				35,5
- Incendie et autres dommages aux biens	- 0,8	7,5	3,2				9,9
- Autres	- 31,5	- 4,2	3,1				- 32,6
Résultat opérationnel non-vie	0,5	28,1	26,0				54,6
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>240,8</b>	<b>28,7</b>	<b>62,4</b>	<b>15,7</b>			<b>347,6</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée		- 1,7	9,3	73,5	- 0,6		80,5
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	55,6	8,0	7,5	- 9,1	- 308,6		- 246,6
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>296,4</b>	<b>35,0</b>	<b>79,2</b>	<b>80,1</b>	<b>- 309,2</b>		<b>181,5</b>
<b>Indicateurs clés de performance vie</b>							
Marge de souscription nette	0,04 %	0,69 %	0,11 %	1,41 %			0,10 %
Marge d'investissement	0,87 %		0,41 %	0,12 %			0,75 %
Marge opérationnelle	0,91 %	0,69 %	0,52 %	1,53 %			0,85 %
- Marge opérationnelle produits garantis	0,98 %	0,69 %	0,82 %	2,44 %			0,99 %
- Marge opérationnelle produits en unités de compte	0,27 %		0,17 %	- 0,22 %			0,20 %
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,38 %	16,13 %	0,43 %	2,24 %			0,49 %
<b>Indicateurs clés de performance non-vie</b>							
Ratio de charges	38,0 %	34,0 %	29,4 %				35,3 %
Ratio de sinistralité	67,7 %	66,7 %	62,0 %				66,7 %
Ratio combiné	105,7 %	100,7 %	91,4 %				102,0 %
Marge opérationnelle	0,1 %	3,6 %	12,6 %				2,9 %
Passifs techniques	59.194,0	2.886,8	14.923,9	2.126,2		- 4,0	79.126,9

- Ratio de sinistralité : total des coûts des sinistres, net de réassurance, en pourcentage des primes nettes perçues, hors coûts internes de traitement des sinistres.
- Ratio de charges : montant des charges en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance, comprenant les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions nettes de l'exercice, moins les coûts de placement internes.
- Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.



**NOTES RELATIVES  
À L'ÉTAT CONSOLIDÉ  
DE LA SITUATION  
FINANCIÈRE**

## 7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 30 juin se présentent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Fonds en caisse	2,4	2,4
Créances sur les banques	2.092,3	2.295,2
Autres	79,7	218,7
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2.174,4</b>	<b>2.516,3</b>

## 8 Placements financiers

Les placements financiers se décomposent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>Placements financiers</b>		
- Détenus jusqu'à l'échéance	4.886,2	4.887,0
- Disponibles à la vente	62.104,9	63.294,2
- Détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	173,9	139,8
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	52,6	18,1
<b>Total brut</b>	<b>67.217,6</b>	<b>68.339,1</b>
<b>Dépréciations :</b>		
- sur placements disponibles à la vente	- 165,6	- 164,3
<b>Total des dépréciations</b>	<b>- 165,6</b>	<b>- 164,3</b>
<b>Total</b>	<b>67.052,0</b>	<b>68.174,8</b>

### 8.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations d'État	Obligations émises par des entreprises	Total
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 1 janvier 2014</b>	<b>4.836,9</b>	<b>137,5</b>	<b>4.974,4</b>
Placements échus	- 52,6	- 40,0	- 92,6
Ventes		- 26,6	- 26,6
Amortissements	17,0	3,0	20,0
Reprises de dépréciations		11,8	11,8
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2014</b>	<b>4.801,3</b>	<b>85,7</b>	<b>4.887,0</b>
Placements échus		- 9,9	- 9,9
Amortissements	7,9	1,2	9,1
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 30 juin 2015</b>	<b>4.809,2</b>	<b>77,0</b>	<b>4.886,2</b>
<b>Juste valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>7.028,6</b>	<b>92,7</b>	<b>7.121,3</b>
<b>Juste valeur au 30 juin 2015</b>	<b>6.739,8</b>	<b>83,2</b>	<b>6.823,0</b>

La juste valeur des obligations souveraines classées comme placements détenus jusqu'à l'échéance est déterminée sur la base de cours de marchés actifs (niveau 1) et la juste valeur des obligations d'entreprises classées comme placements détenus jusqu'à l'échéance se fonde sur des données non observables (cours de contreparties - niveau 3).

Dans le tableau ci-dessous, figurent les obligations souveraines classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine, au 30 juin.

30 juin 2015	Coût historique/ amorti	Juste valeur
État belge	4.352,5	6.161,0
État portugais	456,7	578,8
<b>Total</b>	<b>4.809,2</b>	<b>6.739,8</b>

31 décembre 2014	Coût historique/ amorti	Juste valeur
État belge	4.355,7	6.443,5
État portugais	445,6	585,1
<b>Total</b>	<b>4.801,3</b>	<b>7.028,6</b>

## 8.2 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente y compris les gains et pertes non réalisés bruts et les dépréciations se présentent comme suit.

30 juin 2015	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Ajustement de comptabilité de couverture	Dépréciations	Juste valeur
Bons du trésor							
Obligations d'État	26.666,9	5.126,7	- 44,3	31.749,3	12,0		31.761,3
Obligations émises par des entreprises	24.238,3	1.892,3	- 97,4	26.033,2		- 21,2	26.012,0
Instruments de crédit structurés	240,8	13,8	- 2,1	252,5			252,5
Placements en obligations disponibles à la vente	51.146,0	7.032,8	- 143,8	58.035,0	12,0	- 21,2	58.025,8
Capital-investissement et capital à risque	74,3	7,3	- 0,5	81,1		- 0,1	81,0
Actions	3.351,4	660,6	- 37,3	3.974,7		- 144,3	3.830,4
Autres placements	2,1			2,1			2,1
Placements disponibles à la vente en actions et autres placements	3.427,8	667,9	- 37,8	4.057,9		- 144,4	3.913,5
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>54.573,8</b>	<b>7.700,7</b>	<b>- 181,6</b>	<b>62.092,9</b>	<b>12,0</b>	<b>- 165,6</b>	<b>61.939,3</b>

31 décembre 2014	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Ajustement de comptabilité de couverture	Dépréciations	Juste valeur
Bons du trésor	50,0			50,0			50,0
Obligations d'État	26.595,9	6.137,3	- 0,2	32.733,0	15,9		32.748,9
Obligations émises par des entreprises	23.966,7	2.403,8	- 39,7	26.330,8		- 22,1	26.308,7
Instruments de crédit structurés	288,1	14,9	- 1,7	301,3		- 0,1	301,2
Placements en obligations disponibles à la vente	50.900,7	8.556,0	- 41,6	59.415,1	15,9	- 22,2	59.408,8
Capital-investissement et capital à risque	62,0	3,0	- 0,5	64,5		- 0,2	64,3
Actions	3.292,0	538,5	- 34,5	3.796,0		- 141,9	3.654,1
Autres placements	2,7			2,7			2,7
Placements disponibles à la vente en actions et autres placements	3.356,7	541,5	- 35,0	3.863,2		- 142,1	3.721,1
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>54.257,4</b>	<b>9.097,5</b>	<b>- 76,6</b>	<b>63.278,3</b>	<b>15,9</b>	<b>- 164,3</b>	<b>63.129,9</b>

Un montant d'EUR 1.097,0 millions sur les placements disponibles à la vente a été affecté comme garantie (31 décembre 2014 : EUR 1.082,3 millions).

La valorisation des placements disponibles à la vente se fonde sur les éléments suivants :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données observables de marchés actifs ;
- niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

L'évaluation se présente comme suit.

30 juin 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du trésor				
Obligations d'État	31.735,2	26,1		31.761,3
Obligations d'entreprises	25.170,5	837,5	4,0	26.012,0
Instruments de crédit structurés	100,1	96,1	56,3	252,5
Actions, Capital-investissement et autres placements	3.019,8	720,6	173,1	3.913,5
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>60.025,6</b>	<b>1.680,3</b>	<b>233,4</b>	<b>61.939,3</b>

31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du trésor	50,0			50,0
Obligations d'État	32.748,9			32.748,9
Obligations d'entreprises	25.049,0	1.257,2	2,5	26.308,7
Instruments de crédit structurés	125,3	101,7	74,2	301,2
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.688,6	883,8	148,7	3.721,1
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>60.661,8</b>	<b>2.242,7</b>	<b>225,4</b>	<b>63.129,9</b>

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 sont les suivants.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>225,4</b>	<b>237,2</b>
Echéance, remboursement (pour la période)	- 5,0	- 22,6
Augmentations	19,3	15,5
Produits de ventes	- 47,8	- 6,4
Gains (pertes) réalisés		- 0,8
Reprise de dépréciations		2,3
Dépréciations		- 0,3
Plus-values (moins-values) latentes	3,7	0,5
Transferts entre classes de valorisation	37,8	
<b>En fin de période</b>	<b>233,4</b>	<b>225,4</b>

### Obligations souveraines par pays d'origine

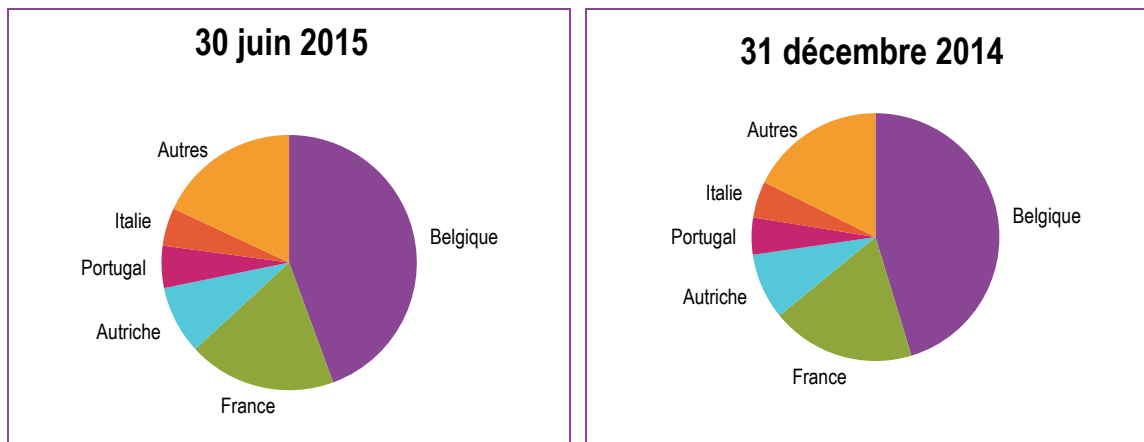
Au 30 juin, les obligations souveraines se répartissent selon l'origine comme suit.

30 juin 2015	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Ajustement de comptabilité de couverture	Juste valeur
État belge	11.728,7	2.366,7	12,0	14.107,4
État français	4.929,1	1.021,8		5.950,9
État autrichien	2.288,8	453,1		2.741,9
État portugais	1.536,1	164,6		1.700,7
État italien	1.263,2	263,9		1.527,1
État allemand	977,7	295,1		1.272,8
État irlandais	661,1	79,3		740,4
État espagnol	621,1	50,1		671,2
État néerlandais	482,7	72,7		555,4
État britannique	402,7	17,7		420,4
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	332,5	72,9		405,4
État slovaque	303,9	46,8		350,7
État polonais	247,3	59,0		306,3
État tchèque	198,0	30,9		228,9
État finlandais	190,4	28,6		219,0
Autres États	503,6	59,2		562,8
<b>Total</b>	<b>26.666,9</b>	<b>5.082,4</b>	<b>12,0</b>	<b>31.761,3</b>

31 décembre 2014	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Ajustement de comptabilité de couverture	Juste valeur
État belge	12.011,7	2.810,9	15,9	14.838,5
État français	4.900,4	1.250,5		6.150,9
État autrichien	2.253,1	569,3		2.822,4
État portugais	1.371,6	187,4		1.559,0
État italien	1.263,0	318,3		1.581,3
État allemand	936,3	339,9		1.276,2
État irlandais	553,1	94,1		647,2
État espagnol	566,7	91,1		657,8
État néerlandais	465,7	96,5		562,2
État britannique	513,8	22,1		535,9
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	306,7	91,3		398,0
État slovaque	300,2	51,6		351,8
État polonais	247,5	72,3		319,8
État tchèque	198,1	36,5		234,6
État finlandais	202,9	35,3		238,2
Autres États	505,1	70,0		575,1
<b>Total</b>	<b>26.595,9</b>	<b>6.137,1</b>	<b>15,9</b>	<b>32.748,9</b>

Durant l'année 2014 et le premier semestre de 2015, il n'y a pas eu de dépréciations sur obligations souveraines.

La part de chaque pays dans le portefeuille de placements en obligations souveraines, en juste valeur, en fin d'année, est représentée dans les graphiques ci-dessous.



Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres (qui comprennent des obligations, des actions et d'autres placements). Les actions et autres placements englobent également du capital-investissement et du capital à risque.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>Placements en obligations disponibles à la vente :</b>		
Valeur comptable	58.025,8	59.408,8
Gains et pertes bruts non réalisés	6.889,0	8.514,4
- Impôts afférents	- 2.187,3	- 2.695,7
Comptabilité reflet	- 2.332,1	- 4.144,3
- Impôts afférents	656,9	1.222,0
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>3.026,5</b>	<b>2.896,4</b>
<b>Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :</b>		
Valeur comptable	3.913,5	3.721,1
Gains et pertes bruts non réalisés	630,1	506,5
- Impôts afférents	- 52,2	- 54,9
Comptabilité reflet	- 197,3	- 237,4
- Impôts afférents	63,1	78,3
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>443,7</b>	<b>292,5</b>

### Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente la ventilation des dépréciations sur placements disponibles à la vente.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- en obligations	- 21,2	- 22,2
- en actions et autres placements	- 144,4	- 142,1
<b>Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente</b>	<b>- 165,6</b>	<b>- 164,3</b>

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>164,3</b>	<b>182,3</b>
Augmentation des dépréciations	5,3	40,1
Reprise lors de la vente/cession	- 4,0	- 58,0
Écarts de conversion et autres ajustements		- 0,1
<b>En fin de période</b>	<b>165,6</b>	<b>164,3</b>

### 8.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements valorisés à la juste valeur et pour lesquels les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 30 juin.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Obligations émises par les entreprises	113,7	81,2
Obligations	113,7	81,2
Actions	60,2	58,6
Actions et autres placements	60,2	58,6
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>173,9</b>	<b>139,8</b>

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent notamment des placements liés aux passifs en vertu de contrats d'assurance, où les flux de trésorerie sont liés, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, à la performance de ces actifs, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ainsi que des profits et pertes connexes sur des bases différentes.

La valeur nominale des obligations détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'établit au 30 juin 2015 à EUR 114,0 millions (31 décembre 2014 : EUR 81,3 millions).

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données observables de marchés actifs ;
- niveau 3 : données non-observables (cours de contreparties).

La valorisation se présente comme suit.

30 juin 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprises	5,0	108,7		113,7
Instruments de crédit structurés				
Actions		60,2		60,2
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>5,0</b>	<b>168,9</b>		<b>173,9</b>

31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprises	5,0	76,2		81,2
Instruments de crédit structurés				
Actions		58,6		58,6
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>5,0</b>	<b>134,8</b>		<b>139,8</b>

#### 8.4 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
De gré à gré (OTC)	52,4	17,6
Négociés en bourse	0,2	0,5
<b>Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)</b>	<b>52,6</b>	<b>18,1</b>

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont principalement des options sur taux d'intérêts et actions, et des swaps de taux d'intérêt. Les dérivés détenus à des fins de transaction en 2015 et en 2014 se basent sur une évaluation de niveau 2 (données observables de marchés actifs) (voir aussi note 18 – Dérivés - pour plus de détails).

#### 8.5 Immobilier

La juste valeur des immeubles de placement et à usage propre se présente comme suit.

Juste valeur	30 juin 2015	31 décembre 2014
Immeubles de placement	3.783,2	3.618,2
Immobilier pour usage propre	1.397,1	1.355,1
<b>Juste valeur totale</b>	<b>5.180,3</b>	<b>4.973,3</b>
Valeur comptable		
Immeubles de placement	2.637,2	2.641,3
Immobilier pour usage propre	971,5	971,7
<b>Valeur comptable totale</b>	<b>3.608,7</b>	<b>3.613,0</b>
Gains et pertes bruts non réalisés	1.571,6	1.360,3
Impôts	- 524,2	- 452,4
<b>Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)</b>	<b>1.047,4</b>	<b>907,9</b>

## 9 Prêts

Les prêts se répartissent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
États et organismes publics	2.739,3	2.443,4
Prêts hypothécaires	1.412,5	1.485,4
Prêts commerciaux	1.184,7	757,5
Dépôts porteurs d'intérêts	691,3	647,1
Prêts aux banques	553,6	471,1
Prêts liés à des contrats d'assurance	265,7	249,2
Prêts aux entreprises	85,9	39,9
<b>Total</b>	<b>6.933,0</b>	<b>6.093,6</b>
Moins les dépréciations	- 25,1	- 25,3
<b>Total des prêts</b>	<b>6.907,9</b>	<b>6.068,3</b>

### 9.1 Prêts commerciaux

Les prêts commerciaux se présentent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Prêts à la consommation	16,3	14,9
Immobilier	302,6	234,8
Infrastructure	201,7	173,5
Autre	664,1	334,3
<b>Total des prêts commerciaux</b>	<b>1.184,7</b>	<b>757,5</b>

Ageas a accordé des lignes de crédit pour un montant total d'EUR 731 millions (31 décembre 2014 : EUR 412 millions).

### 9.2 Prêts aux banques

Les prêts aux banques se présentent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Prêts et avances	512,0	467,9
Autres	41,6	3,2
<b>Prêts aux banques</b>	<b>553,6</b>	<b>471,1</b>

## 10 Placements dans des entreprises associées

Les placements dans des entreprises associées sont essentiellement nos participations dans Tai Ping Life Insurance, Mayban Ageas, Muang Thai Group, Cardif Lux Vie, Aksigorta, DTH Partners LLC, Royal Park Investments (RPI) et Tesco Insurance.

Après la cession des actifs et le règlement des passifs, l'activité restante de RPI se limite essentiellement à la gestion des litiges impliquant un certain nombre d'actifs américains.

La part du résultat des entreprises associées s'élève à EUR 227,8 millions pour le premier semestre 2015 (premier semestre 2014 : EUR 79,4 millions). La hausse par rapport au premier semestre 2014 s'explique principalement par une saine croissance des activités d'assurance et un résultat d'investissement exceptionnel de quelque EUR 100 millions (notre part) de notre entreprise associée Tai Ping Life (Chine), une hausse du résultat de Royal Park Investments (correspondant à notre participation) d'EUR 8 millions à EUR 10 millions, et un effet de change favorable sur les résultats de nos coentreprises asiatiques.

# 11 Passifs d'assurance

## 11.1 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance vie au 30 juin.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Passifs pour prestations d'assurance futures	26.802,1	26.449,5
Réserve pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	379,0	328,7
Comptabilité reflet	1.490,4	2.646,3
<b>Avant éliminations</b>	<b>28.671,5</b>	<b>29.424,5</b>
Eliminations	- 4,9	- 4,8
<b>Brut</b>	<b>28.666,6</b>	<b>29.419,7</b>
Réassurance	- 46,2	- 41,5
<b>Net</b>	<b>28.620,4</b>	<b>29.378,2</b>

## 11.2 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie, au 30 juin.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Passifs pour prestations d'assurance futures	28.479,1	28.638,1
Réserve pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	98,0	159,4
Comptabilité reflet	1.109,0	1.772,2
<b>Brut</b>	<b>29.686,1</b>	<b>30.569,7</b>
Réassurance		
<b>Net</b>	<b>29.686,1</b>	<b>30.569,7</b>

## 11.3 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent entre contrats d'assurance et contrats de placement comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Contrats d'assurance	2.119,8	1.969,1
Contrats de placement	13.226,9	12.859,9
<b>Total</b>	<b>15.346,7</b>	<b>14.829,0</b>

## 11.4 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie, au 30 juin.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Réserves pour sinistres	5.747,2	5.619,8
Primes non acquises	1.703,7	1.512,2
Réserve pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	16,1	15,6
<b>Brut</b>	<b>7.467,0</b>	<b>7.147,6</b>
Réassurance	- 554,1	- 562,7
<b>Net</b>	<b>6.912,9</b>	<b>6.584,9</b>

## 12 Dettes subordonnées

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées au 30 juin.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
FRESH	1.250,0	1.250,0
Hybrone	72,8	226,8
Prêt subordonné remboursable par anticipation à taux fixe puis flottant avec BCP Investissements (Fixed to floating Rate Callable Subordinated Loan BCP Investments)	58,8	58,8
Titres subordonnés perpétuels (Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes)	486,4	448,1
Dettes subordonnées datées à taux fixe (Dated Fixed Rate Subordinated Notes)	395,1	
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant (Fixed to Floating Rate Callable Subordinated Notes)	99,6	99,6
Autres dettes subordonnées	3,0	3,0
<b>Total des passifs subordonnés</b>	<b>2.365,7</b>	<b>2.086,3</b>

### 12.1 FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux S.A. a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities) pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions, d'EUR 250.000 chacun. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux S.A., avec ageas SA/NV intervenant en tant que codébiteur. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. Le seul recours des détenteurs des FRESH contre n'importe lequel des codébiteurs, concernant le montant en principal, est constitué par les 4,0 millions d'actions Ageas qu'Ageasfinlux S.A. a données en garantie, en faveur de ces détenteurs. Avant l'échange des FRESH contre des actions Ageas, ces actions Ageas ne sont pas assorties de droits de dividende ou de vote (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 30 juin 2015 comprend déjà les 4,0 millions d'actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5 %), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas et leur

remise aux détenteurs des FRESH. A ce jour, tous les coupons ont été payés en numéraire. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions est restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les FRESH sont traités comme éligibles au capital réglementaire d'Ageas.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 315 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangés en actions Ageas si le prix de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 472,50 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière. Ces titres se qualifient comme éléments de la marge de solvabilité disponible selon les exigences européennes en vigueur en matière de capital réglementaire pour les entreprises d'assurance (Solvency I) et comme capital Tier 1 avec droits acquis (*grandfathered*) selon les futures règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

### 12.2 Hybrone

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing SA (AHF), qui a émis des titres super subordonnés perpétuels pari passu entre eux pour en investir le produit en instruments émis par des (anciennes) sociétés opérationnelles d'Ageas éligibles en termes de solvabilité pour ces entités. Les valeurs mobilières émises par AHF bénéficient d'un contrat de support et de garantie subordonnée conclu par ageas SA/NV.

En vertu de la convention de support, ageas SA/NV est tenue de fournir à AHF les fonds nécessaires pour lui permettre de payer le coupon pour chaque année pour laquelle Ageas déclare un dividende ou, à défaut, de payer le coupon via le mécanisme ACSM si les entités qui ont reçu les produits n'ont pas honoré le paiement de leurs coupons sur leurs prêts en espèces, suite au non-respect des niveaux de solvabilité minimale réglementaire applicables. Si Ageas devait se trouver en violation des niveaux minimums de solvabilité réglementaire ou si le total de l'actif consolidé s'avérait inférieur à la somme des passifs, hors passifs non considérés comme de la dette senior, ou si Ageas Hybrid Financing SA le décidait, le paiement du coupon en espèces serait remplacé par un règlement via le mécanisme ACSM.

Fin 2014, il restait en circulation EUR 226,8 millions de titres Hybrone, portant un intérêt de 5,125%. Suite à une offre réussie lancée en mars 2015, le montant résiduel n'était plus que d'EUR 72,6 millions au 30 juin 2015. Les titres ont une première date de rachat le 20 juin 2016 ; s'ils ne sont pas rachetés, le taux d'intérêt se modifie en un taux Euribor à trois mois + 200 points de base. Ces titres se qualifient comme éléments de la marge de solvabilité disponible selon les exigences européennes en vigueur en matière de capital réglementaire pour les entreprises d'assurance (Solvency I) et comme capital Tier 1 avec droits acquis (*grandfathered*) selon les futures règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

### 12.3 Titres subordonnés perpétuels « Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes »

Le 21 mars 2013, AG Insurance a émis USD 550 millions de titres subordonnés perpétuels (Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes) à un taux de 6,75 %. Il s'agit d'obligations directes, non garanties et subordonnées d'AG Insurance. Elles sont cotées à la Bourse de Luxembourg. Elles sont remboursables, à la discrétion d'AG Insurance, en tout et non en partie, à la première date de rachat (mars 2019) ou à toute autre date de paiement d'intérêts ultérieure. Ces titres se qualifient comme éléments de la marge de solvabilité disponible selon les exigences européennes en vigueur en matière de capital réglementaire pour les entreprises d'assurance (Solvency I) et comme capital Tier 1 avec droits acquis (*grandfathered*) selon les futures règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

### 12.4 Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant

Le 18 décembre 2013, AG Insurance a encore émis EUR 450 millions d'obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant, échéant en 2044.

Les obligations sont adossées à un taux d'intérêt de 5,25 % payable annuellement, jusqu'à leur premier call de juin 2024, et porteront à compter de cette date un intérêt à taux flottant correspondant à l'Euribor à trois mois + 4,136 % par an, payable trimestriellement.

Les obligations prévoient une option de rachat trimestrielle par AG Insurance à compter de juin 2024 ainsi que le report facultatif ou obligatoire des intérêts dans certaines circonstances. Ces titres se qualifient comme éléments de la marge de solvabilité disponible selon les exigences européennes en vigueur en matière de capital réglementaire pour les entreprises d'assurance (Solvency I) et comme capital Tier 2 selon les futures règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

Les obligations sont souscrites par ageas SA/NV (EUR 350 millions) et par BNP Paribas Fortis SA/NV (EUR 100 millions), et sont cotées à la Bourse de Luxembourg.

### 12.5 Obligations subordonnées datées à taux fixe

Le 31 mars 2015, AG Insurance a émis EUR 400 millions d'obligations subordonnées portant un taux d'intérêt de 3,5 % et ayant une durée de 32 ans. Ces titres constituent des obligations directes, non garanties et subordonnées d'AG Insurance. Ils sont cotés à la Bourse de Luxembourg. Les titres sont remboursables, à la discrétion d'AG Insurance, en tout et non en partie, à la première date de rachat, soit le 30 juin 2027 ou à toute date de paiement d'intérêts ultérieure. S'ils ne sont pas rachetés à la première date ou à chaque cinquième anniversaire de la première date de rachat, le taux d'intérêt sera refixé pour être égal à la somme du taux *5 year euro mid swap* plus 3,875%. Ces obligations se qualifient comme éléments de la marge de solvabilité disponible selon les exigences européennes en vigueur en matière de capital réglementaire pour les entreprises d'assurance (Solvency I) et comme capital Tier 2 selon les futures règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

### 12.6 Prêt subordonné remboursable par anticipation à taux flottant puis fixe avec BCP Investments

Le 5 décembre 2014, Ageas Insurance International N.V. (51 %) et BCP Investments B.V. (49 %) ont accordé un prêt subordonné d'EUR 120 millions à Millenniumbcp Ageas au taux de 4,75 % par an jusqu'à la première date de remboursement en décembre 2019 et ensuite au taux Euribor à six mois + 475 points de base par an. Ces titres se qualifient comme éléments de la marge de solvabilité disponible selon les exigences européennes en vigueur en matière de capital réglementaire pour les entreprises d'assurance (Solvency I) et comme capital Tier 1 avec droits acquis (*grandfathered*) selon les futures règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

## 13 Emprunts

Le tableau suivant présente les détails des emprunts au 30 juin.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Opérations de mise en pension	1.098,3	1.069,8
Prêts	1.238,5	1.043,9
<b>Dettes envers les banques</b>	<b>2.336,8</b>	<b>2.113,7</b>
Fonds des réassureurs	88,0	82,0
Dettes de contrats de location-financement	21,5	21,3
Autres emprunts	291,7	266,5
<b>Total des emprunts</b>	<b>2.738,0</b>	<b>2.483,5</b>

Ageas a donné en nantissement des titres obligataires pour une valeur comptable d'EUR 1.097,0 millions (31 décembre 2014 : EUR 1.082,3 millions) en couverture d'opérations de mise en pension. En outre, de l'immobilier a été donné en gage comme garantie de prêts et autres pour une valeur comptable d'EUR 391,5 millions (31 décembre 2014 : EUR 391,5 millions).

La valeur comptable des emprunts est une approximation raisonnable de leur juste valeur dans la mesure où les échéances des contrats sont inférieures à un an (mises en pension) et/ou les contrats portent un taux flottant (prêts bancaires). En conséquence, la juste valeur se fonde sur des données de marché observables (niveau 2).

## 14 Impôts exigibles et différés

Des impôts différés sont comptabilisés pour refléter des différences temporaires entre la valeur comptable IFRS et les valeurs fiscales, ainsi que pour des pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable que des profits futurs suffisants permettront d'utiliser l'actif fiscal différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit.

	État de la situation financière		Compte de résultat	
	30 juin 2015	31 décembre 2014	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
<b>Actifs d'impôts différés liés à :</b>				
Placements financiers (disponibles à la vente)	- 12,4		4,4	6,9
Immeubles de placement	20,2	20,3		1,1
Immobilisations corporelles	37,0	36,8		
Immobilisations incorporelles (hors goodwill)	3,7	4,7	- 1,0	- 0,2
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	867,0	1.440,8	4,4	7,6
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	160,9	171,9	1,6	0,1
Autres provisions	12,8	12,3	0,2	- 1,5
Charges à imputer et produits à reporter	0,2	0,2		
Pertes fiscales non utilisées	121,5	131,8	- 13,8	0,5
Autres	69,4	65,7	1,5	0,4
<b>Actifs d'impôts différés bruts</b>	<b>1.280,3</b>	<b>1.884,5</b>	<b>- 2,7</b>	<b>14,9</b>
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	- 54,2	- 57,9	5,4	6,6
<b>Actifs d'impôts différés nets</b>	<b>1.226,1</b>	<b>1.826,6</b>	<b>2,7</b>	<b>21,5</b>
<b>Passifs d'impôts différés liés à :</b>				
Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	0,5	0,1	- 0,4	- 0,1
Placements financiers (disponibles à la vente)	2.116,5	2.623,5	4,1	- 9,4
Placements en unités de compte	0,4	- 3,4	- 3,8	0,3
Immeubles de placement	125,4	123,4	- 2,2	- 2,4
Prêts à la clientèle	2,6	1,2		- 0,1
Immobilisations corporelles	177,5	179,8	2,2	2,7
Immobilisations incorporelles (hors goodwill)	105,9	109,4	3,5	3,4
Autres provisions	14,6	13,4		1,3
Coûts d'acquisition de polices différés	31,3	31,3		5,4
Charges différées et produits courus	1,3	1,4		
Réserves réalisées non imposables	59,8	61,2	1,4	0,3
Autres	41,3	42,5	0,6	37,6
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>2.677,1</b>	<b>3.183,8</b>	<b>5,4</b>	<b>39,0</b>
<b>Produits (charges) d'impôts différés</b>			<b>8,1</b>	<b>60,5</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>- 1.451,0</b>	<b>- 1.357,2</b>		

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles et qu'ils concernent les mêmes autorités fiscales. Les montants dans l'état de la situation financière après compensation se présentent comme suit.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Actifs d'impôts différés	115,0	106,4
Passifs d'impôts différés	1.566,0	1.463,6
<b>Impôts différés nets</b>	<b>- 1.451,0</b>	<b>- 1.357,2</b>

## 15 RPN(I)

La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels, à ou de BNP Paribas Fortis SA/NV.

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des titres CASHES en 2007, avec Ageas SA/NV comme codébiteur. Les CASHES sont des titres convertibles en actions Ageas à un prix fixé d'avance d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas SA/NV faisaient à l'époque partie du groupe Fortis et ont mis en place un système de Relative Performance Note, destiné à atténuer la volatilité comptable sur les actions Ageas et sur la juste valeur des CASHES dans les livres de BNP Paribas Fortis SA/NV. Lors de la scission de Fortis en 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas ont convenu de payer un intérêt sur un montant de référence défini dans le cadre de cette Relative Performance Note. Le paiement d'intérêts trimestriel est valorisé comme un instrument financier et appelé RPN(I).

La RPN(I) existe dans la mesure où les titres CASHES restent dans le marché. A l'origine, en 2007, 12.000 titres CASHES ont été émis. Ageas a conclu un accord avec BNP Paribas en février 2012, en vertu duquel Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas, qui a lancé une offre sur les CASHES à un prix de 47,5 % et converti 7.553 titres CASHES présentés en actions Ageas sous-jacentes, déclenchant ainsi l'annulation pro rata du passif RPN(I). Après la conversion, il reste 4.447 CASHES en circulation.

Ageas et BNP Paribas ont convenu que BNP Paribas puisse racheter les CASHES à condition de les convertir en actions Ageas ; lors de cette conversion, la part proportionnelle du passif RPN(I) sera payée à BNP Paribas, tandis qu'Ageas recevra une indemnité de rupture qui est fonction du prix auquel BNP Paribas réussira à acquérir les CASHES. L'accord entre Ageas et BNP Paribas expire fin 2016.

### Montant de référence et intérêts payés

Le montant de référence se calcule comme suit :

- la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 12,53 millions d'actions Ageas dans lesquelles l'instrument se convertit, moins ;
- la différence entre les EUR 3.000 millions émis au pair comptable et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, multipliée par ;
- le nombre résiduel de titres CASHES  
(4.447/12.000 = 37,06 %).

Ageas paie des intérêts à BNP Paribas Fortis SA/NV sur le montant de référence moyen du trimestre (si le résultat de l'opération ci-dessus est négatif, c'est BNP Paribas Fortis SA/NV qui effectue un paiement à Ageas) ; les intérêts se calculent au taux Euribor à trois mois plus 20 points de base jusqu'au 31 mars 2014 et ensuite au taux Euribor à trois mois plus 90 points de base (voir infra).

### Garantie de l'État et suppression de cette garantie

Jusqu'au 31 mars 2014, l'État belge garantissait les paiements d'intérêts d'Ageas à BNP Paribas Fortis SA/NV. Pour cette garantie, Ageas payait à l'État belge une prime s'élevant à 70 points de base par an sur le montant de référence, tandis que l'État belge disposait d'une sûreté par voie de nantissement de 14 % des actions d'AG Insurance, comme recours, au cas où Ageas serait en défaut de paiement des intérêts.

En vue de mettre fin à la garantie donnée par l'État, les parties impliquées ont convenu de nouvelles dispositions avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014. Le gage en faveur de l'État belge a été remplacé par une mise en gage directe d'actions AG Insurance à BNP Paribas Fortis SA/NV. Ceci a réduit le nombre d'actions mises en gage de 14 % à 7,4 % du nombre total d'actions d'AG Insurance en circulation. Pour refléter un risque de crédit accru subi par BNP Paribas Fortis SA/NV, le spread de 20 points de base en plus du taux Euribor à trois mois payé à BNP Paribas Fortis sur le montant de référence a été remplacé par un spread de 90 points de base en plus du même taux. L'obligation d'Ageas envers l'État belge a cessé d'exister à la même date.

### Valorisation

Ageas applique une notion de transfert pour évaluer la juste valeur du passif RPN(I). L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif, ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date d'évaluation. Il s'agit explicitement d'un prix de sortie, soit un prix payé pour transférer un passif. Lorsque ces prix ou cours ne sont pas disponibles et que le passif est détenu comme actif par une autre entité, le passif doit être évalué du point de vue de l'intervenant de marché qui détient l'actif. Ageas valorise ce passif au montant de référence.

Le montant de référence de la RPN(I) évolue en fonction du cours des CASHES et de l'action Ageas : chaque hausse de 1 % du cours des CASHES, exprimée en pourcentage de sa valeur au pair, entraîne une augmentation d'EUR 11 millions de la valeur de référence, tandis que chaque hausse d'EUR 1,00 du cours de l'action Ageas entraîne une baisse d'EUR 5 millions du montant de référence.

Le montant de référence a augmenté d'EUR 467 millions fin 2014 à EUR 491 millions au 30 juin 2015, essentiellement en raison de la hausse du cours des CASHES de 76,04 % à 80,27 %, et de la hausse du cours de l'action Ageas d'EUR 29,51 à EUR 34,56 sur la même période.

## 16 Provisions

Les provisions concernent principalement les litiges judiciaires et diverses réorganisations. Elles sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, selon le jugement du management et le plus souvent étayées par l'opinion des conseillers juridiques. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges. Il convient de consulter la note 27 – Passifs éventuels - pour la description des affaires en cours.

Le 29 juillet 2014, dans la procédure d'appel intentée par la Fondation FortisEffect contre le jugement rendu par le Tribunal d'Amsterdam, la Cour d'Appel d'Amsterdam a jugé que la vente des entités néerlandaises de Fortis en 2008 ne devait pas être remise en cause. Toutefois, elle a également estimé que Fortis avait fourni aux marchés des informations trompeuses et incomplètes sur la vente de ses entités néerlandaises, pendant la période du 29 septembre au 1er octobre 2008, et a conclu qu'Ageas devait indemniser les actionnaires concernés pour les dommages dès lors encourus.

Ageas a décidé d'aller en cassation devant la Cour Suprême des Pays-Bas mais a conclu que, sur la base des dispositions de l'IAS 37, une provision devait être comptabilisée.

Bien qu'aucun dommage n'ait été à ce jour établi dans le cadre des procédures en cours, Ageas a constitué une provision d'EUR 130 millions, basée sur son analyse des termes de l'arrêt de la Cour et en recourant à des méthodes et hypothèses communément utilisées dans le marché. Il convient de noter que le montant effectif et le moment où des paiements pourraient intervenir sont incertains et dépendent principalement (a) du nombre réel de demandeurs, (b) des raisonnements utilisés par la Cour pour déterminer la recevabilité des demandes et le montant des dommages et intérêts pour le préjudice invoqué, et (c) de la date de la finalisation des procédures judiciaires subséquentes.

Les montants sont comptabilisés sous la rubrique « Provisions » dans l'état de la situation financière et sous la rubrique « Variation des provisions » dans le compte de résultat.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice.

	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>171,4</b>	<b>45,0</b>
Acquisitions/cessions de filiales	2,8	0,4
Augmentation (Diminution) des provisions	0,7	137,5
Provisions utilisées au cours de l'exercice	- 1,7	- 11,7
Accroissement des intérêts	1,3	
Écarts de change	0,2	0,2
<b>En fin de période</b>	<b>174,7</b>	<b>171,4</b>

## 17 Passifs liés aux options de vente émises (PNC)

### 17.1 Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV

Ageas a conclu, le 12 mars 2009, un accord sur la vente de 25 % + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque (désormais dénommée BNP Paribas Fortis SA/NV) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cet accord a été approuvé par les assemblées générales d'Ageas d'avril 2009. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a consenti à Fortis Banque une option de vente en vue de la revente à Ageas de la participation acquise dans AG Insurance, durant une période de six mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ageas a conclu que l'exercice de l'option de vente était inconditionnel. Conformément à l'IAS32, Ageas est tenu de comptabiliser un passif financier en valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente estimé en 2018. Ce passif financier est indiqué dans une rubrique séparée (Passif lié à l'option de vente émise sur PNC) dans l'état de la situation financière. En outre, le passif est inclus dans le Compte général car il concerne Ageas Insurance International N.V., (la société mère d'AG Insurance). Ageas valorise le passif en se référant au montant attendu en cas de règlement, actualisé à la date de reporting.

La contrepartie de ce passif est un amortissement de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sous-jacente à l'option. La différence entre la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur du passif est ajoutée à la rubrique Autres réserves, incluse dans les capitaux propres.

Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié à l'option de vente seront comptabilisées sous Autres réserves.

Si l'option est exercée en 2018, le passif sera réglé par un paiement en espèces d'Ageas à BNP Paribas Fortis SA/NV, par lequel Ageas réacquerra 25 % + 1 action d'AG Insurance. Mais si l'option arrive à échéance sans être exercée, le passif sera extourné de Participations ne donnant pas le contrôle et Autres réserves.

#### Détermination du montant du passif

Ageas utilise la valeur intrinsèque de l'activité vie d'AG Insurance et un modèle de flux de trésorerie actualisés pour non-vie comme base de calcul du passif. Pour déterminer le montant attendu en cas de règlement, la méthode d'évaluation appliquée se fonde sur :

- des multiplicateurs de valeur intrinsèque actuels pour les compagnies d'assurance vie ; à partir de 2015, le groupe de pairs est plus affiné du fait de la sélection d'entreprises d'assurance vie pures et de l'exclusion d'entités composites ;
- une croissance de la valeur basée sur un taux de rendement attendu de 11% sur la valeur intrinsèque et un rendement sur dividende de 50 % pour 2013 et de 75 % pour les années ultérieures;
- un taux d'actualisation de 10 %.

#### Traitement de l'option dans le compte de résultat

Tant que l'option n'est pas exercée, le résultat dans le compte de résultat consolidé relatif à la participation ne donnant pas le contrôle (les 25 % + 1 action de BNP) est comptabilisé comme participation ne donnant pas le contrôle.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur nette actualisée du passif est d'EUR 1.189 millions au 30 juin 2015 (31 décembre 2014 : EUR 1.391 millions). Les sensibilités suivantes ont été calculées.

Taux d'actualisation	+1 % point	- 1 % point
Valeur du passif	1.162	1.216
Impact relatif	-2,3 %	2,3 %
Prix basé sur l'Embedded Value	+10 %	-10 %
Valeur du passif	1.279	1.098
Impact relatif	7,6 %	-7,7 %
Taux de croissance	+1 % point	-1 % point
Valeur du passif	1.214	1.164
Impact relatif	2,1 %	-2,1 %

L'incidence sur les capitaux propres de la comptabilisation du passif lié à l'option de vente se présente comme suit.

Valeur de l'option de vente	30 juin 2015	31 décembre 2014	Écart
Valeur du passif de l'option de vente	1.189,0	1.391,0	- 202,0
Participations non contrôlantes correspondantes	- 1.615,7	- 1.562,9	- 52,8
Incidence sur les capitaux propres	426,7	171,9	254,8

## 17.2 Option de vente accordée à Parkimo par AG Insurance

AG Insurance a accordé une option de vente inconditionnelle sur sa participation de 10,05 % à Parkimo, l'actuel actionnaire minoritaire d'Interparking. L'option de vente a été valorisée à la juste valeur du montant du règlement attendu (EUR 91 millions).

## 18 Dérivés

Ageas utilise des dérivés principalement pour gérer son risque global de taux, de cours et de change. Les dérivés sont généralement comptabilisés comme des dérivés détenus à des fins de transaction sauf si une relation de couverture avec une position ouverte est documentée de façon appropriée et, dans ce cas, les dérivés sont comptabilisés comme dérivés de couverture.

Les fluctuations de la juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les fluctuations de la juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées dans le résultat global (OCI) avec les mouvements de juste valeur de la position couverte.

Etant donné que, dans certaines situations, les mouvements de juste valeur tant des dérivés et que de la position couverte passent par le compte de résultat, aucune documentation de couverture n'est rédigée et les dérivés sont comptabilisés comme détenus à des fins de transaction.

## Dérivés détenus à des fins de transaction

	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel
	Actifs	Passifs		Actifs	Passifs	
<b>Contrats sur devises</b>						
Forwards et futures	20,0	7,1	1.630,8		41,3	1.262,9
Swaps	18,3		104,5	11,7		11,7
<b>Total</b>	<b>38,3</b>	<b>7,1</b>	<b>1.735,3</b>	<b>11,7</b>	<b>41,3</b>	<b>1.274,6</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>						
Swaps	2,7	8,9	415,2	1,9	20,1	453,5
Options			289,0			478,0
<b>Total</b>	<b>2,7</b>	<b>8,9</b>	<b>704,2</b>	<b>1,9</b>	<b>20,1</b>	<b>931,5</b>
<b>Contrats sur actions et indices</b>						
Options et warrants	8,2	4,3	189,5	-		
<b>Total</b>	<b>8,2</b>	<b>4,3</b>	<b>189,5</b>	<b>-</b>		
<b>Autres</b>	<b>3,4</b>		<b>30,6</b>	<b>4,5</b>		<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>52,6</b>	<b>20,3</b>	<b>2.659,6</b>	<b>18,1</b>	<b>61,4</b>	<b>2.206,1</b>
Juste valeur sur la base de données de marché observables	25,3	0,2		12,1	61,4	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	27,3	20,1		6,0		
<b>Total</b>	<b>52,6</b>	<b>20,3</b>		<b>18,1</b>	<b>61,4</b>	
De gré à gré (OTC)	52,4	20,3	2.659,6	17,6	61,4	2.206,1
Négoiés en bourse	0,2			0,5		
<b>Total</b>	<b>52,6</b>	<b>20,3</b>	<b>2.659,6</b>	<b>18,1</b>	<b>61,4</b>	<b>2.206,1</b>

## Dérivés de couverture

	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel
	Actifs	Passifs		Actifs	Passifs	
<b>Contrats sur devises</b>						
Swaps	1,7	2,3	455,0		5,1	394,1
<b>Total</b>	<b>1,7</b>	<b>2,3</b>	<b>455,0</b>		<b>5,1</b>	<b>394,1</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>						
Forwards et futures	71,0	13,8	706,0	82,5	16,9	656,2
Swaps	36,2	17,5	1.429,6		21,4	442,5
Options	0,3		82,2	0,2		82,2
<b>Total</b>	<b>107,5</b>	<b>31,3</b>	<b>2.217,8</b>	<b>82,7</b>	<b>38,3</b>	<b>1.180,9</b>
<b>Contrats sur actions et indices</b>						
Forwards et futures	0,2		4,9			
<b>Total</b>	<b>0,2</b>		<b>4,9</b>			
<b>Total</b>	<b>109,4</b>	<b>33,6</b>	<b>2.677,7</b>	<b>82,7</b>	<b>43,4</b>	<b>1.575,0</b>
Juste valeur sur la base de données de marché observables	36,5	13,8			16,9	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	72,9	19,8		82,7	26,5	
<b>Total</b>	<b>109,4</b>	<b>33,6</b>		<b>82,7</b>	<b>43,4</b>	
De gré à gré (OTC)	109,4	33,6	2.677,7	82,7	43,4	1.575,0
<b>Total</b>	<b>109,4</b>	<b>33,6</b>	<b>2.677,7</b>	<b>82,7</b>	<b>43,4</b>	<b>1.575,0</b>

Les dérivés sont valorisés selon une estimation de niveau 2 (données de marché observables sur des marchés actifs).

## 19 Engagements

Les engagements reçus et donnés se présentent comme suit au 30 juin.

Engagements	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>Engagements reçus</b>		
Lignes de crédit	432,3	431,5
Suretés et garanties reçues	4.127,8	4.592,5
Autres droits hors bilan	2,4	2,6
<b>Total reçu</b>	<b>4.562,5</b>	<b>5.026,6</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Garanties, lettres de crédit financières et lettres de crédit de bonne fin	59,8	78,5
<i>Lignes de crédit</i>	998,0	612,7
<i>Utilisées</i>	-266,5	-200,5
Disponibles	731,5	412,2
Suretés et garanties données	1.504,8	1.562,6
Actifs et créances confiés	1.202,1	1.442,9
Droits et engagements en capital	77,3	121,5
Autres engagements hors bilan	763,4	832,3
<b>Total donné</b>	<b>4.338,9</b>	<b>4.450,0</b>

La majeure partie des engagements reçus consiste en des sûretés et garanties reçues sur des prêts hypothécaires résidentiels et, dans une moindre mesure, sur des prêts à des assurés ou des prêts commerciaux.

Les engagements donnés comprennent une forte proportion de sûretés et garanties données (EUR 1.505 millions), dans le cadre d'accords de mise en pension, d'actifs et de créances donnés en gage (EUR 1.202 millions) et de lignes de crédit étendues.

## 20 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants comptables et justes valeurs des classes d'actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière d'Ageas. Les passifs, à l'exception de certains certificats d'endettement, sont comptabilisés au coût amorti.

Ci-après figure une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

	Niveau	30 juin 2015		31 décembre 2014	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2.174,4	2.174,4	2.516,3	2.516,3
Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 / 3	4.886,2	6.823,0	4.887,0	7.121,3
Prêts	2	6.907,9	7.429,5	6.068,3	6.740,7
Réassurance et autres créances	2	2.027,7	2.027,7	1.991,7	1.991,7
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>15.996,2</b>	<b>18.454,6</b>	<b>15.463,3</b>	<b>18.370,0</b>
<b>Passifs</b>					
Certificats d'endettement	2	2,1	2,1	2,2	2,2
Dettes subordonnées	2	2.365,7	2.379,4	2.086,3	2.138,0
Emprunts	2	2.433,9	2.432,6	2.205,5	2.205,2
Autres emprunts	2	304,1	299,6	278,0	274,7
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>5.105,8</b>	<b>5.113,7</b>	<b>4.572,0</b>	<b>4.620,1</b>

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé, un passif réglé ou un instrument financier remis, entre parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de pleine concurrence.

Ageas applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix coté sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ;
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur cotés sur le marché fournissent la meilleure indication de sa juste valeur. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix coté sur le marché pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsqu'Ageas possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. Ageas utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.

Les méthodes d'évaluation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie, et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix, et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ;
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée, ou qu'un changement est nécessaire par suite de la disponibilité d'informations.

La juste valeur présentée est la juste valeur nette (*clean fair value*), c'est-à-dire la juste valeur totale moins les intérêts courus. Les intérêts courus sont comptabilisés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument soit ou non négocié sur les marchés financiers, et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Les différentes méthodes de traitement de la juste valeur sont résumées ci-après.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec cotation de cours.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires.

Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur les marchés de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications et services de reporting financier, ainsi que des teneurs de marché.

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les dérivés non négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant le dérivé.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers non activement négociés sur des marchés financiers se décrit comme suit.

Type d'instrument	Produits Ageas	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale.
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts, etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du swap plus la marge (actifs) ou la courbe du swap moins la marge (passifs) ; la marge est définie grâce à la marge commerciale calculée sur la base de la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	Le produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Passifs subordonnés et créances liées	Passifs subordonnés	Valorisation sur la base de cotations de courtiers dans un marché inactif (niveau 3).
Capital-investissement	Capital-investissement et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la European Venture Capital Association sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions privilégiées (non cotées)	Actions privilégiées	Si l'action est considérée comme un instrument d'endettement, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

Ageas applique une politique visant à quantifier et surveiller les incertitudes liées au calcul des justes valeurs au moyen de méthodes de valorisation et de modèles internes. Les incertitudes liées sont une caractéristique du concept de « risque de modèle ».

Le risque de modèle survient lorsque la tarification des produits requiert des techniques d'évaluation non encore standardisées ou pour lesquelles les données ne sont pas directement observables dans le marché et nécessitant dès lors l'utilisation d'hypothèses pour ces données elles-mêmes.

Le développement de nouveaux produits sophistiqués dans le marché s'est accompagné de la mise au point de modèles mathématiques pour les tarifier. Ces modèles reposent à leur tour sur

Les méthodes d'évaluation courantes pour un *swap* de taux d'intérêt comprennent une comparaison du taux du *swap* avec la courbe de taux actuelle du *swap*. La courbe de taux du *swap* est dérivée des taux de marché des *swaps*. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des *swaps* de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties dont les titres bénéficient d'un « investment grade ».

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité du dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Comme les FRESH ne peuvent être remboursés anticipativement, et ne sont remboursables que par conversion en actions, leur juste valeur est égale au montant notionnel.

des hypothèses quant au comportement stochastique des variables sous-jacentes, algorithmes numériques et autres approximations éventuelles pour refléter la complexité des instruments financiers.

En outre, les hypothèses de base d'un modèle dépendant des conditions générales de marché (par exemple, certains taux d'intérêt, volatilités) prévalant au moment où est le modèle est conçu. En cas de net changement conjoncturel, rien ne garantit que le modèle continue de donner des résultats probants.

Toute incertitude liée au modèle est quantifiée aussi précisément que possible et sert de base à un ajustement de la juste valeur calculée par les techniques de valorisation et les modèles internes.



**NOTES RELATIVES  
AU COMPTE DE  
RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

# 21 Primes d'assurance

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Encaissement brut vie	3.186,4	3.185,6
Encaissement brut non-vie	2.205,4	2.133,8
Compte général et éliminations	- 0,1	- 0,2
<b>Encaissement brut total</b>	<b>5.391,7</b>	<b>5.319,2</b>

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Primes d'assurance vie nettes	2.493,5	2.432,1
Primes d'assurance non-vie nettes	1.982,2	1.879,3
Compte général et éliminations	- 0,1	- 0,2
<b>Total des primes d'assurance nettes acquises</b>	<b>4.475,6</b>	<b>4.311,2</b>

## Vie

Le tableau suivant présente l'encaissement brut du segment vie.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
<b>Contrats en unités de compte</b>		
Primes uniques émises	69,8	41,8
Primes périodiques émises	44,5	49,8
<b>Total des contrats en unités de compte</b>	<b>114,3</b>	<b>91,6</b>
<b>Contrats non investis en unités de compte</b>		
Primes uniques émises	162,1	165,1
Primes périodiques émises	414,9	379,0
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>577,0</i>	<i>544,1</i>
Primes uniques émises	202,2	198,4
Primes périodiques émises	378,0	389,6
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>580,2</i>	<i>588,0</i>
<b>Total des contrats non investis en unités de compte</b>	<b>1.157,2</b>	<b>1.132,1</b>
<b>Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire</b>		
Primes uniques émises	1.053,3	1.069,6
Primes périodiques émises	201,4	190,8
<b>Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire</b>	<b>1.254,7</b>	<b>1.260,4</b>
<b>Revenu des primes brutes en vie</b>	<b>2.526,1</b>	<b>2.484,1</b>
Primes uniques émises	587,4	637,0
Primes périodiques émises	72,9	64,5
<b>Encaissement en comptabilité de dépôt</b>	<b>660,3</b>	<b>701,5</b>
<b>Encaissement brut en vie</b>	<b>3.186,4</b>	<b>3.185,6</b>

L'encaissement brut en assurance vie représente les primes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et contrats de placement assortis d'un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats en unités de compte, sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt), après déduction des commissions qui sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Revenu de primes brut en vie	2.526,1	2.484,1
Primes cédées aux réassureurs	- 32,6	- 52,0
<b>Total net des primes vie</b>	<b>2.493,5</b>	<b>2.432,1</b>

## Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes nettes acquises en non-vie. Les primes Automobile, Incendie et Autres dommages aux biens et autres sont regroupées dans la catégorie Autres Non-vie.

Premier semestre 2015	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	448,3	1.757,1	2.205,4
Variation des primes non acquises, brute	- 34,1	- 72,7	- 106,8
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>414,2</b>	<b>1.684,4</b>	<b>2.098,6</b>
Primes cédées aux réassureurs	- 16,6	- 100,3	- 116,9
Part des réassureurs dans les primes non acquises	2,0	- 1,5	0,5
<b>Primes non-vie nettes acquises</b>	<b>399,6</b>	<b>1.582,6</b>	<b>1.982,2</b>

Premier semestre 2014	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	454,6	1.679,2	2.133,8
Variation des primes non acquises, brute	- 37,9	- 90,4	- 128,3
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>416,7</b>	<b>1.588,8</b>	<b>2.005,5</b>
Primes cédées aux réassureurs	- 17,8	- 113,2	- 131,0
Part des réassureurs dans les primes non acquises	2,9	1,9	4,8
<b>Primes non-vie nettes acquises</b>	<b>401,8</b>	<b>1.477,5</b>	<b>1.879,3</b>

Ci-dessous figure la répartition des primes d'assurance non-vie nettes acquises par secteur opérationnel.

Premier semestre 2015	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	242,7	668,4	911,1
Royaume-Uni	30,7	819,1	849,8
Europe continentale	126,2	95,1	221,3
<b>Total des primes nettes acquises non-vie</b>	<b>399,6</b>	<b>1.582,6</b>	<b>1.982,2</b>

Premier semestre 2014	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	248,6	641,2	889,8
Royaume-Uni	34,9	747,7	782,6
Europe continentale	118,3	88,6	206,9
<b>Total des primes nettes acquises non-vie</b>	<b>401,8</b>	<b>1.477,5</b>	<b>1.879,3</b>

## 22 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement

Les produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
<b>Produits d'intérêts</b>		
Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5	3,3
Produits d'intérêts sur prêts aux banques	8,2	9,4
Produits d'intérêts sur placements	1.021,2	1.031,3
Produits d'intérêts sur prêts à la clientèle	94,0	83,8
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	0,3	1,4
Autres produits d'intérêts	13,7	11,7
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>1.138,9</b>	<b>1.140,9</b>
Dividendes perçus sur actions	69,0	58,5
Revenus locatifs d'immeubles de placement	112,5	112,8
Revenus de parking et de garage	163,7	152,0
Autres revenus de placement	22,6	21,6
<b>Total des produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement</b>	<b>1.506,7</b>	<b>1.485,8</b>

## 23 Résultat des ventes et réévaluations

Les résultats des ventes et réévaluations se répartissent comme suit.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Titres de dette classés comme disponibles à la vente	49,0	101,3
Actions classées comme disponibles à la vente	64,5	69,4
Dérivés détenus à des fins de transaction	1,8	0,8
Immeubles de placement	1,5	5,3
Plus-values (moins-values) sur la vente d'actions de filiales et d'entreprises associées	0,4	
Immobilisations corporelles	0,3	0,3
Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	- 0,1	0,2
Résultats de couverture	- 1,2	- 0,8
Autres	- 1,9	3,5
<b>Total du résultat des ventes et réévaluations</b>	<b>114,3</b>	<b>180,0</b>

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris tous les frais de transactions en vue de l'acquisition de l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées ci-dessus. Ce poste comprend à la fois les gains et

pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

## 24 Sinistres et prestations d'assurance

Le détail des sinistres et prestations d'assurance, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Assurance vie	3.012,3	2.967,1
Assurance non-vie	1.212,6	1.272,3
Compte général et éliminations	- 0,2	- 0,2
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance, net</b>	<b>4.224,7</b>	<b>4.239,2</b>

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Prestations et rachats, bruts	2.916,6	2.625,0
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	111,0	373,2
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut</b>	<b>3.027,6</b>	<b>2.998,2</b>
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 15,3	- 31,1
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net</b>	<b>3.012,3</b>	<b>2.967,1</b>

Les sinistres et prestations d'assurance vie reflètent la hausse des paiements de passifs vie (voir note 11, section 11.1, 11.2 et 11.3).

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Sinistres payés, bruts	1.293,8	1.199,3
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, brute	- 48,5	173,6
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut</b>	<b>1.245,3</b>	<b>1.372,9</b>
Sinistres payés, part des réassureurs	- 64,6	- 38,5
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	31,9	- 62,1
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net</b>	<b>1.212,6</b>	<b>1.272,3</b>

Les sinistres et prestations non-vie reflètent la hausse des volumes (voir note 6 – Information sur les secteurs opérationnels), partiellement neutralisée par un résultat de réassurance en amélioration.

## 25 Charges financières

Les charges financières se présentent comme suit.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Charges financières		
Certificats d'endettement		0,7
Dettes subordonnées	40,6	34,9
Emprunts – dettes	10,9	13,0
Autres emprunts	6,7	7,5
Produits dérivés	3,3	5,5
Autres dettes	21,1	19,9
<b>Total des charges financières</b>	<b>82,6</b>	<b>81,5</b>

## 26 Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations se présentent comme suit.

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Variations des dépréciations sur :		
Placements en obligations	0,9	14,2
Placements en actions et autres placements	4,4	4,9
Immeubles de placement	- 0,2	0,7
Prêts	0,3	3,5
Réassurance et autres créances		0,1
<b>Total des variations des dépréciations</b>	<b>5,4</b>	<b>23,4</b>



**NOTES RELATIVES  
À DES ÉLÉMENTS  
NON INCLUS DANS  
L'ÉTAT DE LA  
SITUATION FINANCIÈRE**

## 27 Passifs éventuels

### 27.1 Passifs éventuels relatifs aux dossiers hérités de Fortis

A l'instar de tout groupe financier, le groupe Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (acquisition d'éléments d'ABN AMRO et augmentation du capital en septembre-octobre 2007, annonce du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre-octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice et une action pénale pendante en Belgique.

Ageas réfute toute allégation de faute et continuera à se défendre devant les tribunaux. Comme expliqué ci-dessous au point 6, si ces actions contre Ageas devaient aboutir, elles pourraient en fin de compte avoir une incidence financière importante sur Ageas. Toutefois, il n'est actuellement pas possible de prédire l'issue des actions présentées dans la présente note, ou d'estimer d'éventuels passifs futurs pour Ageas. Ageas continue à explorer toutes les options possibles dans le meilleur intérêt de ses parties prenantes.

La présente section mentionne certaines procédures judiciaires (i) qui en elles-mêmes n'impliquent pas directement des passifs éventuels (cf. les procédures closes) ou (ii) pour lesquelles une provision a été prise (cf. FSMA, FortisEffect) mais qui peuvent indirectement avoir une incidence sur d'autres procédures judiciaires pendantes également présentées dans cette section.

#### I Procédures closes

Des décisions finales sont intervenues aux Pays-Bas (i) le 6 décembre 2013 dans le dossier relatif à la gestion déficiente (« wanbeleid ») par Fortis N.V. à plusieurs reprises durant les années 2007 et 2008, et (ii) le 4 mars 2014, confirmant les amendes imposées par l'AFM pour communication déficiente sur des questions de solvabilité en juin 2008. Toutefois, aucune de ces décisions finales n'a donné lieu à une décision quant à une éventuelle compensation financière, faisant actuellement l'objet de débats dans des procédures en cours. Les amendes supplémen-

taires imposées par l'AFM concernant la communication sur l'exposition de Fortis aux subprimes en septembre 2007, ont été définitivement annulées le 14 février 2014.

#### II Procédures en cours

##### 1. Procédure administrative en Belgique

L'autorité des services et marchés financiers en Belgique (la FSMA) a mené une enquête sur la communication externe de Fortis au deuxième trimestre 2008. Le 17 juin 2013, la commission des sanctions a conclu que, durant la période de mai-juin 2008, Fortis avait communiqué de façon tardive ou incorrecte sur les conditions que la Commission européenne lui avait imposées dans le cadre de la reprise d'ABN AMRO, sur la solvabilité estimée après l'intégration totale d'ABN AMRO et sur le succès de l'émission NITSH II. C'est pour ces raisons que la commission des sanctions a imposé une amende d'EUR 500.000 à Ageas. Le 16 juillet 2013, Ageas a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour d'Appel de Bruxelles. La décision est attendue à partir de fin septembre 2015.

##### 2. Procédure pénale en Belgique

En Belgique, une procédure pénale est en cours depuis octobre 2008 et porte sur des éléments mentionnés dans l'introduction de la présente note. En février 2013, le Procureur du Roi a déposé son réquisitoire retenant les charges suivantes : (i) comptes annuels 2007 faux par surestimation des actifs de subprime, (ii) incitation à souscrire à l'émission de droits de 2007 sur la base d'informations incorrectes, et (iii) publication d'informations incorrectes ou incomplètes sur les subprimes en différentes occasions entre août 2007 et avril 2008. Sur la base de ces charges, le Procureur du Roi demande à la Chambre du Conseil de renvoyer plusieurs personnes devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties ayant demandé et obtenu des devoirs d'enquête complémentaires, l'audience devant la Chambre du Conseil a été reportée *sine die*. Actuellement, le renvoi d'Ageas n'a pas été requis par le Procureur du Roi.

Des conclusions négatives dans ces procédures administrative et/ou pénale pourraient avoir un effet sur les procédures judiciaires en cours ou déclencher de nouvelles procédures contre Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts.

### 3. Procédures civiles intentées par des actionnaires ou des associations d'actionnaires

Ces procédures, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, (i) visent au paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication déficiente et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008, et/ou (ii) sont directement ou indirectement liées aux transactions intervenues en septembre et octobre 2008.

#### 3.1 Aux Pays-Bas

##### 3.1.1 VEB

Le 19 janvier 2011, l'association d'actionnaires VEB (Vereniging van Effectenbezitters) a intenté une action collective devant le tribunal d'Amsterdam visant à faire constater que diverses communications entre septembre 2007 et le 3 octobre 2008 constituent des infractions légales dans le chef de Fortis, d'institutions financières impliquées dans l'augmentation de capital de septembre et octobre 2007, et/ou de certains des anciens hauts dirigeants et administrateurs de Fortis. VEB qualifie chacune de ces infractions d'acte illicite de tous ou de certains défendeurs, et estime que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période. VEB prétend notamment (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières précitées) que l'information sur l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans le prospectus de septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète. Les parties ont échangé leurs arguments écrits et les audiences doivent être fixées.

##### 3.1.2 Stichting FortisEffect

La fondation Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, ont interjeté appel du jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011. Ce jugement rejetait leur demande collective d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts. Le 29 juillet 2014, la Cour d'Appel d'Amsterdam a jugé que la vente des entités néerlandaises de Fortis en 2008 ne devait pas être remise en cause. Toutefois, elle a également estimé que, pendant la période du 29 septembre au 1er octobre 2008, Fortis avait fourni aux marchés des informations trompeuses et incomplètes. La Cour a conclu qu'Ageas devait indemniser les dommages dès lors encourus par les actionnaires concernés. L'existence de dommages éventuels et leur estimation feront l'objet de procédures judiciaires subséquentes.

Bien qu'aucun dommage n'ait été à ce jour établi dans le cadre des procédures en cours, Ageas a estimé qu'il convient de constituer une provision d'EUR 130 millions (voir note 16 – Provisions). Ageas a fait appel de la décision de la Cour d'Appel devant la Cour Suprême des Pays-Bas en octobre 2014. FortisEffect a également interjeté appel devant la Cour Suprême.

##### 3.1.3 Stichting Investor Claims Against Fortis (SICAF)

Le 7 juillet 2011, la fondation de droit néerlandais Stichting Investor Claims Against Fortis (SICAF) a intenté une action collective devant le tribunal d'Utrecht sur la base de défaillances de communication par Fortis durant la période 2007-2008. La fondation prétend notamment (à l'encontre de Fortis et de deux institutions financières) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus de septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

Le 3 août 2012, avec un certain nombre d'(anciens) actionnaires identifiés et en leur nom, la même fondation SICAF a intenté une seconde action devant le tribunal d'Utrecht, contre les mêmes parties et certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis, en vue d'obtenir des dommages et intérêts. Les arguments fondant cette seconde action sont largement similaires à ceux de la première action. En outre, les plaignants revendiquent le fait que Fortis a été défaillant dans sa politique de solvabilité durant la période 2007-2008. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir si les deux actions seront jointes.

##### 3.1.4 Actions pour le compte d'actionnaires individuels

Dans la procédure intentée par une série d'actionnaires individuels représentés par Me Bos, le tribunal d'Utrecht a jugé, le 15 février 2012, que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) avaient communiqué des informations déficientes durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas échéant, le montant de ce dommage. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite (ou en lien avec) des procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Un recours a été déposé auprès de la Cour d'Appel d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht. En appel, Me Bos demande des dommages et intérêts pour la communication prétendument déficiente de Fortis sur (i) son exposition aux subprimes en 2007-2008, (ii) la solvabilité de Fortis durant la période janvier à juin 2008, (iii) les mesures requises par la Commission européenne dans le contexte de la reprise d'ABN AMRO, et (iv) les positions de liquidité et de solvabilité de Fortis le 26 septembre 2008.

Le 1<sup>er</sup> août 2014, Me Meijer a intenté deux actions séparées, chacune pour le compte d'un plaignant individuel, devant le tribunal d'Utrecht, réclamant des dommages et intérêts pour la perte due à la prétendue communication déficiente de Fortis durant la période de septembre 2007 à septembre 2008.

Le 23 septembre 2014, un ancien actionnaire de Fortis a entamé une procédure contre Ageas devant le tribunal d'Utrecht, réclamant des dommages et intérêts pour communication déficiente de la part de Fortis entre le 29 septembre 2008 et le 1<sup>er</sup> octobre 2008, comme mentionné dans la décision FortisEffect du 29 juillet 2014. Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le tribunal a décidé que cette action serait jointe à la procédure Meijer.

Le 11 mai 2015, un ancien actionnaire de Fortis a intenté une action en dommages et intérêts contre Ageas et contre un ancien dirigeant de Fortis, devant le tribunal d'Amsterdam, en invoquant la communication déficiente de Fortis quant à la situation financière.

## 3.2 En Belgique

### 3.2.1 Modrikamen

Une série d'actionnaires représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est notamment déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 17 janvier 2013, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé le jugement rendu en première instance. En juillet 2014, Me Modrikamen a déposé un pourvoi en Cassation sur ce point. Aucune décision n'a encore été rendue par la Cour de Cassation.

A ce jour, la procédure en cours devant le Tribunal de Commerce relative à la vente de Fortis Banque se poursuit et porte sur l'obtention de dommages et intérêts à payer par BNP Paribas à Ageas, et par Ageas aux plaignants. Dans un jugement intermédiaire du 4 novembre 2014, la cour a déclaré irrecevables environ

50 % des demandes originales. Les audiences sont attendues en octobre et novembre 2015.

### 3.2.2 Deminor

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International (actuellement dénommé DRS Belgium), ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mars 2007 à octobre 2008. Le 28 avril 2014, le Tribunal a déclaré, dans un jugement interlocutoire, que quelque 25 % des demandes étaient irrecevables. Les parties en sont à l'échange d'arguments écrits. Les audiences sont prévues en septembre et octobre 2016.

### 3.2.3 Autres actions pour le compte d'actionnaires individuels

Le 12 septembre 2012, un (ancien) actionnaire Fortis et sa société mère ont intenté, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, une action en dommages et intérêts sur la base d'information défaillante ou trompeuse dans le contexte de l'émission de droits de 2007. Les parties sont en phase d'échange d'arguments écrits et les audiences auront lieu en octobre 2015.

Le 29 avril 2013, une série d'actionnaires représentés par Me Arnauts, ont intenté une action en dommages et intérêts devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, invoquant la communication par Fortis en 2007 et en 2008 d'informations incomplètes ou trompeuses. Cette action est suspendue dans l'attente de l'issue de la procédure au pénal.

Le 25 juin 2013, une procédure similaire a été introduite devant le même tribunal par deux actionnaires. Ces plaignants demandent que leur dossier soit joint au dossier Deminor. Entre temps, ils ont accepté que leur affaire soit reportée *sine die*.

Le 19 septembre 2013, certains (anciens) actionnaires de Fortis, représentés par Me Lenssens ont intenté une action similaire au civil devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Cette action est suspendue dans l'attente de l'issue de la procédure au pénal.

#### 4. Autres procédures juridiques

##### 4.1 Procédure intentée par des détenteurs de MCS – *Mandatory Convertible Securities*

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), avec Fortis Banque SA/NV (actuellement BNP Paribas Fortis SA/NV), Fortis SA/NV et Fortis N.V. (devenues ensemble ageas SA/NV) ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre 2010, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS ont contesté la validité de la conversion des MCS et demandé au tribunal l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement et demandé des dommages et intérêts pour un montant provisoire d'EUR 350 millions, ainsi que la désignation d'un expert. Aucune date n'a été fixée pour les audiences.

##### 4.2 Actions en justice intentées par RBS

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, Royal Bank of Scotland (RBS) a intenté deux procédures contre Ageas et d'autres parties : (i) une action devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles par laquelle RBS réclame un montant d'EUR 75 millions, invoquant une garantie qui aurait été donnée par Fortis en 2007 dans le cadre d'une convention de vente d'actions entre ABN AMRO Bank (devenue RBS) et Mellon, et (ii) une procédure d'arbitrage devant la Chambre de Commerce internationale (ICC France) à Paris où RBS revendique un montant total d'EUR 135 millions, comprenant la garantie d'EUR 75 millions invoquée et EUR 60 millions qui résulteraient d'un arrangement « escrow ».

#### 5. Clause contractuelle de désengagement

En 2008, Fortis a accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements

d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

En outre, Ageas a, comme il est d'usage pour ce type de transactions, conclu des conventions avec plusieurs institutions financières qui ont facilité le placement d'actions Fortis lors des augmentations de capital de 2007-2008. Ces conventions contiennent des clauses d'exonération qui, dans certaines conditions, entraînent des obligations d'indemnisation pour Ageas. Certaines de ces institutions financières sont impliquées dans les procédures juridiques décrites dans la présente note.

#### 6. Considérations générales

Sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé dans la présente note, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même d'évaluer l'issue des revendications ou demandes à l'encontre d'Ageas ni de déterminer si elles peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers consolidés d'Ageas. Dès lors, et à l'exception d'une provision dans le cadre de l'affaire FortisEffect et d'une provision pour le montant des amendes de la FSMA précitées, aucune autre provision n'a été comptabilisée. Ageas comptabilisera d'autres provisions si et lorsque le Management et le Conseil d'Administration estimeront, après consultation de leurs conseillers juridiques, qu'il est plus probable qu'improbable que, dans ces affaires, un paiement doive être effectué par Ageas, dont le montant puisse être évalué de manière fiable.

Cependant, si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamné à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite à la communication ou à la gestion déficiente de Fortis, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière. De telles conséquences restent actuellement impossibles à quantifier.

Au vu des conclusions émises dans le cadre de certaines décisions judiciaires décrites dans la présente note, les émetteurs des polices d'assurance de responsabilité Directors & Officers et Public Offering of Securities Insurance, destinées à couvrir les risques potentiels courus par Ageas, ses administrateurs et ses hauts dirigeants pour leurs responsabilités mises en cause dans les différentes actions et enquêtes en cours, ont indiqué que ces conclusions pourraient entraîner une perte de couverture dans le cadre de ces polices. Ageas n'est pas d'accord avec cette interprétation et est en discussion avec les assureurs

## 27.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentant 4.447 titres pour un montant nominal total d'EUR 1.112 millions. BNP Paribas Fortis SA/NV est une ancienne filiale d'Ageas SA/NV, ce qui explique pourquoi cette dernière agit comme codébitrice de ces titres.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions Ageas à un prix d'EUR 239,40 par action. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt jours de cotation consécutifs. BNP Paribas Fortis SA/NV détient 4.643.904 actions Ageas, en vue de leur possible échange.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par BNP Fortis Banque SA/NV ; ces actions sont mises en gage en faveur de ces détenteurs.

BNP Paribas Fortis SA/NV paie le coupon des CASHES trimestriellement à terme échu, à un taux variable, basé sur l'Euribor à 3 mois + 2,0 %, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas. Dans le cas où Ageas ne déclare aucun dividende sur ses actions, ou que le dividende annoncé est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5 %), ainsi que dans certaines autres circonstances, le paiement de coupons doit être réglé par Ageas SA/NV par l'émission de nouvelles actions conformément au mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que BNP Paribas Fortis SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons

ainsi payés par Ageas SA/NV. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à Ageas SA/NV d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

Dans un accord conclu en 2012, débouchant notamment sur l'offre d'achat des CASHES et leur conversion subséquente, Ageas a accepté de payer une indemnité annuelle à BNP Paribas Fortis SA/NV équivalente au dividende majoré sur les actions que détient BNP Paribas Fortis SA/NV.

## 27.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A.

En outre, des clients individuels d'Ageas France, une filiale à 100 % d'Ageas Insurance International, ont intenté une action contre Ageas France et invoqué une modification unilatérale des conditions du produit « Corbeille Sélection » par le fait d'avoir prélevé des frais de transactions indus. Les plaignants ont demandé non seulement le remboursement de ces frais mais s'estimaient également lésés par la perte d'opportunités passées et futures d'arbitrage entre des fonds en unités de compte et un fonds garanti utilisant les dates valeurs connues les plus récentes. En novembre 2014, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la décision rendue en premier instance faisant droit à la demande et désigné des experts en vue de déterminer l'importance du dédommagement. Le 26 janvier 2015, Ageas a déposé un pourvoi en cassation.

## 28 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

Aucun événement significatif n'a eu lieu, après la date de l'état de la situation financière, qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas au 30 juin 2015.

### Programme de rachat d'actions 2014

Ageas a achevé le vendredi 31 juillet 2015 le programme de rachat d'actions annoncé le 6 août 2014. Entre le 11 août 2014 et le 31 juillet 2015, Ageas a procédé au rachat de 8.176.085 actions, représentant 3,65 % du total des actions en circulation et un montant total d'EUR 250 millions.

### Programme de rachat d'actions 2015

Ageas a annoncé le 5 août 2015 un nouveau programme de rachat d'actions qui sera lancé à partir du 17 août 2015, jusqu'au 5 août 2016, pour un montant d'EUR 250 millions.

Ageas a informé la Banque nationale que cette opération peut être considérée comme non stratégique au sens de l'article 36/3 §2 de la Loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique.

# Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre 2015 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE).

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration a revu les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre 2015 le 4 août 2015 et en a autorisé la publication.

Bruxelles, le 4 août 2015

## **Le Conseil d'Administration**

Président	Jozef De Mey
Vice-Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Chief Financial Officer	Christophe Boizard
Chief Risk Officer	Filip Coremans
Administrateurs	Roel Nieuwdorp
	Lionel Perl
	Jan Zegering Hadders
	Jane Murphy
	Steve Broughton
	Lucrezia Reichlin
	Richard Jackson
	Davina Bruckner

# Rapport des Auditeurs indépendants

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ageas SA/NV sur l'examen de l'information financière consolidée intermédiaire résumée au 30 juin 2015 et pour la période de six mois close à cette date.

## Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe, qui comprend l'état consolidé de la situation financière d'Ageas arrêtée au 30 juin 2015, le compte de résultats consolidé et l'état du résultat global consolidé (Other Comprehensive Income) pour la période de trois et six mois close à cette date, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

## Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée au 30 juin 2015 et pour la période de six mois close à cette date n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne.

*Paragraphe d'observation*

Nous attirons votre attention sur la note 16 de l'information financière consolidée intermédiaire résumée au 30 juin 2015 et pour la période de six mois close à cette date, qui décrit les incertitudes quant au montant final et à l'échéance des sorties d'avantages économiques relatives à la provision enregistrée à la suite de l'appel introduit par « Stichting FortisEffect ». Ceci ne remet pas en cause notre opinion.

Nous attirons également votre attention sur la note 27 Passifs éventuels de l'information financière consolidée intermédiaire résumée au 30 juin 2015 et pour la période de six mois close à cette date qui décrit qu'Ageas est impliquée dans diverses autres actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à des événements et développements qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008 et dont certaines pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des passifs financiers. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement. Ceci ne remet pas en cause notre opinion ci-dessus.

Bruxelles, le 4 août 2015

KPMG Réviseur d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par

Karel Tanghe  
Réviseur d'Entreprises